



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/71
16 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Points 9(c) et (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITIONS DE PROJETS : LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur les propositions de projets suivantes :

Élimination

- | | | |
|--|---|------------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | PNUE et
Gouvernement de
l'Australie | Approbation
globale |
|--|---|------------------------|

Réduction progressive

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| • Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I, première tranche) | PNUE et
Gouvernement de
l'Australie | À examiner
individuellement |
|---|---|--------------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Pays insulaires du Pacifique

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II0)	PNUE (principale), Gouvernement de l'Australie	86 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2023	0,11 tonne PAO
---	--------------	----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,11				0,11

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	3,6	Point de départ des réductions globales durables :	3,6
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	3,6	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2024	2025*	2026	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0,86	0,0	0,86
	Financement (\$ US)	0	2 925 570	0	2 925 570
Gouvernement de l'Australie	Élimination des SAO (tonnes PAO)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Financement (\$ US)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

*Dont 1 356 000 \$ US pour le PNUE pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6)

(VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021- 2023	2024*	2025	2026- 2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			39,4	39,4	39,4	19,7	19,7	0	s. o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			39,4	10,32	10,32	5,19	5,19	0	s. o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	2 165 400	0	0	2 772 000	0	294 000	5 231 400
		Coûts d'appui	279 469	0	0	348 188	0	37 675	665 332
	Gouvernement de l'Australie	Coûts de projet	375 000	0	0	382 000	0	0	757 000
		Coûts d'appui	48 603	0	0	44 667	0	0	93 270
Sommes approuvées par le Comité Exécutif (\$ US)		Coûts de projet	2 540 400						2 540 400
		Coûts d'appui	328 072						328 072
Total des fonds recommandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet			3 154 000				3 154 000
		Coûts d'appui			392 855				392 855

* La deuxième tranche a été demandée en 2024 au lieu de 2025 afin de coïncider avec la soumission de la phase I du plan de mise en œuvre de l'amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP). Le financement sollicité en 2024 comprend 1 356 000 \$ US (coûts d'appui d'agence inclus) pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom des Gouvernements des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué, des Palaos, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga, des Tuvalu et de Vanuatu (ci-après dénommés les Pays insulaires du Pacifique (PIP)), le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 3 546 855 \$ US, dont 2 772 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 348 188 \$ US, pour le PNUE, et 382 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 44 667 \$ US, pour le Gouvernement de l'Australie². La soumission inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche ; les rapports de vérification sur la consommation de HCFC de 2020 à 2023 des Palaos, du Samoa, des Îles Salomon et des Tonga ; une demande de financement d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération³ ; ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2024 à 2030.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Les Gouvernements des PIP ont déclaré une consommation de 0,11 tonne PAO de HCFC en 2023, soit 97 pour cent de moins que le niveau de référence de HCFC des pays aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour 2019-2023 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC des Pays insulaires du Pacifique (données relatives à l'article 7 pour 2019-2023)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023	Référence
Tonnes métriques (tm)						
Îles Cook	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,86
Kiribati	0,45	0,07	0,01	0,00	0,11	0,97
Îles Marshall	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,99
États fédérés de Micronésie*	1,82	0,00	0,22	1,25	0,00	2,55
Nauru	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18
Nioué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15
Palaos	0,13	0,34	0,00	0,05	0,00	2,97 ^a
Samoa	0,19	0,78	0,12	0,29	0,53	4,6
Îles Salomon	1,49	1,47	1,41	1,68	1,28	35,05 ^a
Tonga	0,02	0,02	0,15	0,00	0,00	2,55 ^a
Tuvalu	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	1,64
Vanuatu**	0,48	0,00	0,15	0,00	0,07	5,11 ^a
Total (tm)	4,58	2,70	2,07	3,27	2,00	60,62
Tonnes PAO						
Îles Cook	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1
Kiribati	0,02	0,00	0,00	0,00	0,01	0,1
Îles Marshall	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,2
États fédérés de Micronésie*	0,10	0,00	0,01	0,07	0,00	0,2
Nauru	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 ^b
Nioué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 ^b
Palaos	0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,20 ^a
Samoa	0,01	0,04	0,01	0,02	0,03	0,3
Îles Salomon	0,08	0,08	0,08	0,09	0,07	2,00 ^a
Tonga	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,10 ^a
Tuvalu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1
Vanuatu**	0,03	0,00	0,01	0,00	0,00	0,30 ^a

² Conformément aux lettres datées du 9 août au 11 septembre 2024 envoyées au PNUE par le ministère concerné des Gouvernements des îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué, des Palaos, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga, des Tuvalu et de Vanuatu.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent inclure dans leur PGEH des activités supplémentaires visant à introduire des solutions de remplacement des HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

Total (tonnes PAO)	0,25	0,15	0,11	0,18	0,11	3,6
---------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

* Les États fédérés de Micronésie ont également consommé 0,02 tm de HCFC-124 en 2021.

** Incluant 0,002 tm (0,0001 tonne PAO) de HCFC-142b et 0,003 tm (0,0001 tonne PAO) de HCFC-124.

^a La consommation de HCFC de 2009 a été révisée, conformément à la décision XXIII/29 de la Réunion des Parties.

^b Très faibles consommations, pour lesquelles l'arrondissement des chiffres à deux chiffres après la virgule donne une consommation nulle.

3. La consommation de HCFC-22 des PIP sert exclusivement à l'entretien des appareils dans les secteurs de la climatisation, de la réfrigération commerciale et de l'entreposage frigorifique. La consommation globale de HCFC-22 a baissé dans tous les 12 PIP ; huit pays ont déclaré une consommation nulle en 2023 (en tm) et six d'entre eux maintiennent leur consommation à zéro depuis 2022. Cette réduction durable de la consommation de HCFC est attribuée à la mise en œuvre du PGEH, entre autres à l'application de mesures de contrôle (notamment les systèmes de permis et de quotas), aux activités menées dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, et aux campagnes de sensibilisation du public qui ont entraîné une baisse de la demande de HCFC aux fins d'entretien. L'augmentation des importations d'équipements sans HCFC a aussi contribué à réduire la consommation. Plus précisément, les équipements de remplacement fonctionnent au R-410A et au HFC-32 pour les climatiseurs résidentiels, au HFC-134a, au R-404A, au R-290 et au R-600a pour les appareils de réfrigération commerciale et au R-404A pour les entrepôts frigorifiques.

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays

4. Les données relatives à la consommation sectorielle de HCFC, publiées par les Gouvernements des PIP dans leurs rapports sur la mise en œuvre de leurs programmes de pays (CP) pour 2023, correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Les rapports de vérification ont confirmé que les Gouvernements des Palaos, du Samoa, des Îles Salomon et des Tonga sont en train de mettre en place un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période de 2020 à 2023 est correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). Les vérifications ont permis de conclure que les quatre pays ont systématiquement respecté voire dépassé leurs engagements au titre du Protocole de Montréal et disposent de systèmes de permis et de quotas fonctionnels et applicables.

État de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH s'est achevée le 1er décembre 2022, conformément à la prorogation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 87/28. Le rapport d'achèvement du projet a été remis le 23 avril 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

Volet régional

7. Dans le cadre du volet régional de la phase II du PGEH, le PNUE a aidé les PIP à renforcer leur législation au travers de quatre ateliers virtuels sur la mise en œuvre de la phase II du PGEH ; leurs options sur le plan politique pour la mise en œuvre des exigences relatives à l'étiquetage obligatoire des bouteilles de HCFC ; et l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de certification destiné aux techniciens en réfrigération et climatisation (RAC) ; et a organisé un atelier en personne sur la création et la mise en œuvre

d'un système de certification basée sur les compétences pour les techniciens RAC. Au total, 133 personnes (dont 63 femmes) ont participé aux réunions.

8. Un atelier de formation régional traitant de la réglementation des échanges commerciaux de SAO/HCFC et de l'établissement de rapports s'est tenu au Samoa avec 42 participants (dont 21 femmes) venant des 12 PIP, incluant des agents des douanes (12), du personnel des services nationaux de l'ozone (UNO) (18), ainsi que du personnel du PNUE et des employés de soutien du Samoa (12). L'atelier avait pour objectif d'intégrer les approches de la mise en application du système de permis pour les HCFC dans les PIP. Le PNUE a conçu un programme de formation destiné aux commissionnaires en douane et aux importateurs, qui a été lancé en parallèle. La formation vise à aider les pays à dispenser une formation nationale au titre du PGEH.

9. Le PNUE, en étroite collaboration avec l'Organisation des douanes de l'Océanie (OCO), a aidé les PIP à intégrer les codes régionaux du système harmonisé (SH) correspondant spécifiquement aux HCFC dans l'édition de 2017 du système harmonisé de description et de codification des marchandises du Pacifique (PACHS). Durant la mise en œuvre de la première tranche, le PNUE a facilité l'affectation de codes SH distincts pour les HFC et les mélanges de HFC conformément à la structure de la classification 2022 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'intégration de ces codes spécifiques aux éditions PACHS-17 et PACHS-22 a fourni aux PIP un cadre normalisé pour catégoriser et suivre les marchandises commercialisées dans la région.

Volet national

10. Six pays qui n'avaient pas encore interdit les équipements à base de HCFC (Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Samoa, Îles Salomon et Tuvalu) ont organisé des réunions de consultation avec les parties prenantes, examiné les dispositions relatives à l'interdiction et élaboré un projet d'interdiction. Les États fédérés de Micronésie ont finalisé et entériné les modifications apportées aux réglementations sur les SAO de 2021, qui incluent l'interdiction d'importer des équipements à base de HCFC avec effet immédiat à compter de février 2021. Les Tuvalu ont finalisé et entériné la loi sur la protection de la couche d'ozone et la gestion des frigorigènes de 2023 (Ozone Layer Protection and Refrigerant Management Amendment Act 2023), interdisant les équipements à base de HCFC avec effet immédiat à partir d'août 2023. Dans les quatre autres pays, les projets de dispositions seront présentés lors d'une seconde réunion de consultation en cours de planification, avant finalisation.

11. Huit pays ont mis en œuvre les exigences relatives à l'étiquetage obligatoire des bouteilles de HCFC (Kiribati, États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu) durant la première tranche. Dans ces pays, les agents des douanes ont reçu une formation d'assistance à la mise en œuvre, et les UNO ont continué à impliquer les parties prenantes lors d'ateliers et de réunions, en se concentrant sur la surveillance du processus d'étiquetage pour garantir la conformité et sur la fourniture d'une assistance technique continue. Les pays ont élaboré un modèle d'étiquette adhésive non réutilisable et anti-contrefaçon pour les bouteilles de HCFC, que tous les importateurs doivent fixer sur les bouteilles importées avant leur mise sur le marché.

12. Des programmes de formation ont été menés dans 10 des PIP (tous hormis Kiribati et Nioué) pour un total de 386 agents des douanes et d'application de la loi (dont 132 femmes) et 201 commissionnaires en douane et importateurs (dont 82 femmes), comme l'indique le tableau 3. Les programmes de formation de Kiribati et Nioué sont en cours de préparation et devraient démarrer au dernier trimestre 2024. Le PNUE a lancé un processus d'approvisionnement pour l'acquisition de 47 dispositifs d'identification de frigorigène qui seront distribués aux PIP.

Tableau 2. Récapitulatif des ateliers de formation organisés pour les agents des douanes, les commissionnaires en douane et les importateurs

Pays insulaires du Pacifique (PIP)	Formation des agents des douanes		Formation des commissionnaires en douane/importateurs	
	Ateliers	Participants	Ateliers	Participants
Îles Cook	1	5 (2 femmes)	1	2 (1 femme)
Kiribati	-	-	-	-
Îles Marshall	2	24 (1 femme)	1	14 (3 femmes)
États fédérés de Micronésie	4	34 (4 femmes)	4	33 (0 femme)
Nauru	1	10 (4 femmes)	1	21 (13 femmes)
Nioué	-	-	-	-
Palaos	2	52 (18 femmes)	2	35 (22 femmes)
Samoa	3	80 (32 femmes)	1	16 (3 femmes)
Îles Salomon	2	45 (22 femmes)	1	20 (7 femmes)
Tonga	3	70 (23 femmes)	1	20 (5 femmes)
Tuvalu	2	23 (13 femmes)	1	6 (1 femme)
Vanuatu	4	43 (13 femmes)	4	34 (29 femmes)
Total	24	386 (132 femmes)	17	201 (84 femmes)

13. L'état des réglementations concernant les HCFC et l'efficacité énergétique dans les 12 pays est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : État des mesures législatives et réglementaires sur les HCFC dans les 12 Pays insulaires du Pacifique

PIP	Mesures législatives (état)
Cadre réglementaire du contrôle des HFC	
Tous les pays	Au 1 ^{er} janvier 2021 : Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Au 23 novembre : Îles Salomon Au 1 ^{er} mai 2023 : Nauru
Système de permis et de quotas opérationnel	
Tous les pays – quotas basés sur la consommation de l'année de référence pour tous les PIP	Système sur support papier : Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga et Tuvalu Système électronique : États fédérés de Micronésie, Îles Salomon et Vanuatu
Adoption du code harmonisé de l'OMD pour les HCFC	
Îles Cook, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, et Vanuatu	Adoption des codes SH 2017
Îles Marshall	Aucun système de codes SH en place, toutes les entrées sont inscrites manuellement et téléchargées sur une fiche de données Excel
Mesure d'interdiction d'importer ou d'exporter des équipements à base de HCFC	
Kiribati, Nauru, Samoa et Îles Salomon	Mise en place en cours d'une loi visant à interdire l'importation d'équipements à base de HCFC
Îles Cook, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nioué, Palaos, Tonga, Tuvalu et Vanuatu	Îles Cook : interdiction depuis 2021 Îles Marshall : interdiction depuis 2013 États fédérés de Micronésie : interdiction depuis février 2021 Nioué : interdiction depuis 2021 Palaos : interdiction depuis le 1 ^{er} janvier 2017 Tonga : interdiction depuis le 1 ^{er} janvier 2016 Tuvalu : interdiction depuis août 2023 Vanuatu : interdiction depuis mai 2020
Exigences en matière de permis/autorisation pour la manutention, le stockage et la vente de HCFC	
Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu	Exigence en place

PIP	Mesures législatives (état)
Nauru, Nioué et Tuvalu	Mise en place en cours d'une loi exigeant un permis/une autorisation pour la manipulation, le stockage et la vente de HCFC
Exigences relatives à l'étiquetage obligatoire des bouteilles de HCFC	
Kiribati, États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu	Exigence en place
Îles Cook, Îles Marshall, Nauru et Nioué	Rien en place mais engagement des pays à ne pas consommer de HCFC durant la phase II du PGEH
Polyols prémélangés	
Tous les pays	Interdiction d'importer des polyols prémélangés contenant des HCFC
Normes minimales de performance énergétique (NMPE) et étiquetage	
Îles Cook, Nioué et Tonga	Rédaction d'un projet de loi sur les NMPE et l'étiquetage
Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu	Approbation et mise en œuvre d'une loi sur les NMPE et l'étiquetage
Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru et Nioué	Aucune loi/ réglementation en place

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

Volet régional

14. Durant la mise en œuvre de la première tranche, une réunion thématique a été organisée sur les avantages qu'offrent les associations RAC, dont l'objectif était aussi de renforcer la constitution d'un réseau entre les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone (NOO) et les associations RAC. Une discussion sous forme de table ronde a été menée au sujet des technologies respectueuses de la couche d'ozone et du climat disponibles dans la région. Ces deux événements ont été regroupés avec les réunions de réseau des Pays insulaires du Pacifique, pour un total de 46 participants (dont 19 femmes) comprenant du personnel des UNO et des représentants de l'industrie RAC. Le contenu des bonnes pratiques présentées dans les instituts de formation et d'enseignement techniques et professionnels (TVET) et le matériel de cours ont été revus, repensés et actualisés afin de refléter les besoins actuels de l'industrie avec des exemples des meilleures pratiques, ou des études de cas dans la région du Pacifique. Deux ateliers de formation pour formateurs, d'une durée de cinq jours, ont été organisés sur les bonnes pratiques en matière d'entretien, pour un total de 24 formateurs principaux ; le nombre de participants de chaque PIP est donné dans le tableau 4 ci-dessous dans la section sur le volet national. Du matériel de formation normalisé sur les bonnes pratiques dans le secteur RAC, couvrant la prévention des fuites et l'entretien des équipements contenant des substances de remplacement inflammables, a été créé puis diffusé lors de la formation des techniciens RAC aux bonnes pratiques d'entretien. Deux ateliers ont été organisés au sujet de l'intégration des bonnes pratiques d'entretien dans les programmes de certification nationaux. En s'appuyant sur les résultats de ces réunions, les participants des différents pays ont commencé à simplifier les cadres des bonnes pratiques dans l'entretien des équipements RAC sous forme de systèmes de certification nationaux, afin d'établir des mécanismes permettant de mener des évaluations des techniciens RAC basées sur les compétences, et de surveiller la conformité du secteur de l'entretien aux exigences de certification.

15. Un expert régional a été recruté afin d'élaborer un plan et une documentation de communication en vue de leur adoption nationale, et une réunion virtuelle a été organisée pour tous les PIP afin de présenter la stratégie. Chaque pays a également tenu des réunions individuelles avec le consultant régional pour faciliter l'adoption de la stratégie. Un processus d'achat est actuellement en cours pour la conception de 12 courtes vidéos devant être utilisées par les PIP dans leurs campagnes nationales sur les réseaux sociaux. Le PNUE est en train de recruter un consultant régional pour réaliser une évaluation des options politiques et techniques concernant la gestion du HCFC-22 dans le secteur de la pêche de six pays (Kiribati, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu). Le consultant collaborera avec les UNO pour effectuer une enquête sur le secteur de la pêche, couvrant les installations aussi bien en mer que sur terre. De nouvelles technologies Ozone2Climate émergentes, adaptées à cette région, ont été présentées lors de divers événements régionaux tels que des ateliers thématiques, des réunions et autres manifestations publiques pertinentes.

Volet national

16. Des ateliers de formation se sont tenus à l'échelle locale dans six PIP (États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu) et ont permis de former 308 techniciens (dont 32 femmes), et des ateliers sont prévus fin 2024 à Kiribati et dans les Îles Cook. Les quatre autres PIP (Îles Marshall, Nauru, Nioué et Tuvalu) n'accueillent aucun centre de formation RAC et/ou ne comptent qu'un nombre réduit de techniciens RAC. Le PNUE est en train d'identifier un expert régional chargé de se rendre dans ces pays pour y dispenser une formation pratique, qui devrait avoir lieu d'ici fin 2024.

Tableau 4. Récapitulatif des ateliers de formation destinés aux techniciens et formateurs principaux du secteur RAC

Pays insulaires du Pacifique (PIP)	Formation pour formateurs principaux (total des participants pour deux ateliers)	Techniciens RAC	
		Ateliers	Participants
Îles Cook	2	-	-
Kiribati	1	-	-
Îles Marshall	-	-	-
États fédérés de Micronésie	2	4	41 (0 femmes)
Nauru	1	-	-
Nioué	-	-	-
Palaos	2	3	63 (10 femmes)
Samoa	5	3	56 (7 femmes)
Îles Salomon	5	3	61 (9 femmes)
Tonga	4	2	40 (4 femmes)
Tuvalu	-	-	-
Vanuatu	2	4	47 (2 femmes)
Total	24	19	308 (32 femmes)

17. Un processus d'achat a été lancé pour l'acquisition d'outils servant à l'entretien des équipements RAC et destinés aux centres de formation du secteur RAC, aux ateliers RAC et aux douanes. Ce processus a toutefois été annulé car aucun des soumissionnaires n'était en mesure de fournir la gamme complète d'équipements spécifiée dans la liste d'achat. Depuis, le PNUE a lancé un nouveau processus d'achat en groupant les achats par type d'équipement plutôt que par pays, afin d'encourager la participation d'autres soumissionnaires. Ce processus est en cours de finalisation et les équipements devraient être distribués aux pays d'ici fin 2024. À l'issue de la distribution, une formation sur l'utilisation et la maintenance des outils est prévue pour les ateliers d'entretien. Huit PIP (Îles Cook, Kiribati, États fédérés

de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu) ont reçu un ou deux chariots de formation⁴, donnés par l'association australienne de l'industrie RAC pour faciliter le déroulement des formations aux bonnes pratiques de l'entretien ; ces chariots sont activement utilisés.

18. Dans les Îles Salomon et Vanuatu, l'industrie de la pêche a été sensibilisée à l'élimination du HCFC-22 et le PNUE est en train d'identifier un consultant pouvant se déplacer pour mener les sessions de formation ciblées dans ce secteur. Tous les pays ont participé à la planification de la communication au travers du volet régional et ont fait la promotion des outils et du matériel OzonAction (par exemple, les autorités douanières ont été incitées à utiliser WhatGas pour les procédures de contrôle croisé, l'identification des frigorigènes et l'enregistrement des codes SH des expéditions ; et des petits guides et des vidéos de formation sur les bonnes pratiques de l'entretien avec des frigorigènes inflammables et à destination des techniciens RAC ont été diffusés dans les centres d'enseignement professionnel). Cinq PIP (Îles Marshall, Nauru, Nioué, Samoa et Îles Salomon) ont lancé leurs campagnes médiatiques, qui comprenaient des activités telles que de la sensibilisation, ou la traduction et la diffusion de documents de sensibilisation (notamment des brochures pour les douanes, les techniciens RAC et les écoles).

Mise en œuvre et suivi du projet

19. Les 286 000 \$ US approuvés pour la mise en œuvre et le suivi du projet ont totalement été versés pour couvrir les coûts de déplacement durant la mise en œuvre.

Niveau de décaissement des fonds

20. En octobre 2024, sur les 2 540 400 \$ US approuvés à ce jour (2 165 400 \$ US pour le PNUE et 375 000 \$ US pour le Gouvernement de l'Australie), 680 401 \$ US (27 pour cent) avaient été décaissés (381 668 \$ US pour le PNUE et 298 733 \$ US pour le Gouvernement de l'Australie). Le solde de 1 859 999 \$ US sera décaissé en 2025.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

21. Les activités décrites dans le tableau 5 seront mises en œuvre de décembre 2024 à décembre 2030.

Tableau 5. Activités devant être mises en œuvre au cours de la deuxième tranche de la phase II du PGEH des PIP

Point stratégique	Activités régionales	Activités nationales
Législation et capacité institutionnelle	- Organiser trois ateliers thématiques annuels⁵, regroupés avec les réunions du réseau des PIP, afin d'identifier, d'examiner et de tenir les pays informés des questions émergentes, et de discuter de mesures concrètes permettant de soutenir les PIP lors de la mise en œuvre de leurs PGEH ; et - Dispenser une formation régionale de trois jours sur l'évaluation basée sur les	- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et/ou des réglementations actualisées concernant les exigences relatives à l'étiquetage obligatoire des bouteilles de HCFC et la production d'étiquettes adhésives (Kiribati, États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) ; - Finaliser les projets de réglementation et la mise en œuvre de l'interdiction d'importer des équipements à base de HCFC (Kiribati, Nauru, Samoa et Îles Salomon).

⁴ Les chariots de formation comprennent (i) une table de montage munie d'un plateau de montage et de roues pour faciliter le déplacement du chariot, (ii) un climatiseur split monté sur un côté, (iii) un compresseur et un condenseur fabriqués comportant un kit de tuyaux pour frigorigène sur l'autre côté.

⁵ Les domaines thématiques abordés initialement incluaient une approche intégrée du renforcement du système de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'application (MRVE) ; la manière de mettre en application les interdictions visant les équipements à base de HCFC ; les systèmes de permis/quotas pour la manipulation des frigorigènes destinés aux techniciens RAC ; la collaboration avec les services des douanes via un mémorandum d'entente et des procédures opérationnelles normalisées ; la préparation en vue de l'adoption du système PACHS22.

Point stratégique	Activités régionales	Activités nationales
	compétences pour les évaluateurs principaux. (PNUE) (280 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)	(PNUE) (40 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)
Déclaration en douane et formation	- Un atelier de formation pour formateurs de trois jours pour la totalité des 12 PIP en 2026. (PNUE) (60 000 \$ US)	- Organiser 97 ateliers de formation pour les agents des douanes et d'application de la loi, pour l'ensemble des 12 PIP, concernant les mesures réglementaires encadrant le contrôle des HCFC et des équipements à base de HCFC (22 ateliers de la tranche précédente) et 43 ateliers de formation pour les commissionnaires en douane/importateurs de HCFC, d'autres frigorigènes et d'équipements RAC (13 ateliers de la tranche précédente) ; et - Distribuer 25 dispositifs d'identification de frigorigène en fonction du nombre de points d'entrée dans chaque PIP. (PNUE) (180 000\$ US et fonds de la tranche précédente)
Formation et certification dans le secteur RAC	- Organiser un atelier de formation pour formateurs de cinq jours en 2026 et charger un formateur expert de se rendre dans huit PIP pour conseiller les formateurs sur la manière de mener les ateliers de formation locaux (tous les PIP sauf les Îles Marshall, Nauru, Nioué et les Tuvalu) ; - Poursuivre le travail entamé avec l'Institut de technologie de Kiribati pour concevoir un programme de formation pour la certification RAC de niveau II ; - Poursuivre les travaux sur les cadres d'évaluation portant sur les bonnes pratiques en matière d'entretien et sur les modules concernant l'inflammabilité ; et - Dispenser une formation pour les évaluateurs principaux du domaine RAC. (Gouvernement de l'Australie) (135 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)	- Réaliser 90 ateliers de formation sur les bonnes pratiques d'entretien pour les techniciens RAC dans l'ensemble des 12 PIP (23 ateliers de formation de la tranche précédente) ; soutenir le programme de certification des techniciens RAC et l'intégration des bonnes pratiques d'entretien aux systèmes de certification nationaux ⁶ ; et - Achever l'achat des outils d'entretien pour les ateliers et les centres de formation du secteur RAC et former les ateliers d'entretien aux outils (ensemble des 12 PIP). (PNUE) (254 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)
Communication et sensibilisation	Apporter un soutien aux campagnes médiatiques annuelles et à la production de la documentation qui sera utilisée par chaque PIP ; aux tournées de présentation bisannuelles sur les technologies et l'entretien qui doivent être coordonnées avec les événements régionaux pour promouvoir les technologies respectueuses du climat ; et - Engager une entreprise de média pour concevoir 12 courtes vidéos devant être utilisées par les PIP dans leurs campagnes nationales sur les réseaux sociaux.	- Mettre en œuvre des campagnes annuelles dans les médias ciblant les importateurs, les ateliers d'entretien, les techniciens, et les utilisateurs finaux ; et traduire des documents en langue locale pour soutenir la mise en œuvre de la phase II. (PNUE) (294 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)

⁶ Dans le cadre de la deuxième tranche, dans les pays comptant peu de techniciens (Îles Marshall, Nauru, Nioué et Tuvalu), la formation pourrait être dispensée par un technicien RAC/un expert RAC selon une approche similaire à celle de la première tranche.

Point stratégique	Activités régionales	Activités nationales
	(PNUE) (30 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)	
Gestion du secteur de la pêche	- Un atelier de consultation régional (pour Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, les Tuvalu et Vanuatu) sur l'état de préparation des pays et l'identification d'activités spécifiques à chaque pays pour gérer l'utilisation du HCFC-22 dans le secteur de la pêche ; et - Embaucher un consultant régional pour mener l'enquête d'évaluation sur le secteur de la pêche dans six PIP et identifier les options politiques et techniques pour éliminer le HCFC-22 dans ce secteur. (PNUE) (60 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)	- Apporter une assistance technique aux Îles Salomon et à Vanuatu pour remplacer les équipements d'entreposage frigorifique au HCFC-22 par une technologie respectueuse du climat et former un total de 40 parties prenantes aux bonnes pratiques de la réfrigération industrielle. (PNUE) (65 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)
Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique	- Les activités régionales sont décrites en détail dans la section qui suit. (PNUE) (405 000 \$ US) (Gouvernement de l'Australie) (247 000 \$ US)	- Les activités nationales sont décrites en détail dans la section qui suit. (PNUE) (548 000 \$ US)
Mise en œuvre, coordination et suivi	- Aucun élément régional.	- Déplacements nationaux pour appuyer la mise en œuvre de la phase II du PGEH dans les 12 PIP. (PNUE) (556 000 \$ US et fonds de la tranche précédente)

Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

22. Le projet concernant l'efficacité énergétique, soumis conformément à la décision 89/6, a été conçu pour soutenir l'élaboration, la mise à jour et l'application de mesures politiques et réglementaires destinées à renforcer l'efficacité énergétique des appareils RAC en se penchant sur les solutions de remplacement à potentiel de réchauffement de la planète (PRP) faible ou nul ; le renforcement de la capacité des parties prenantes concernées ; et les activités de sensibilisation et de vulgarisation sur l'efficacité énergétique. La description et la proposition de ventilation des coûts des activités régionales et nationales visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien sont décrites dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Activités supplémentaires proposées pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien

Point	Activités régionales	Activités nationales
Exploration des opportunités de programmes d'incitation pour les utilisateurs finaux avec les instituts financiers nationaux/régionaux	- Évaluer le comportement des consommateurs et les obstacles du marché à l'adoption d'équipements sobres en énergie dans quatre pays sélectionnés, et recommandations pour relever les défis liés à leur acceptation par le marché. (80 000 \$ US)	- Explorer les opportunités de programmes d'incitation pour les utilisateurs finaux avec les institutions financières nationales/régionales dans cinq pays sélectionnés (États fédérés de Micronésie, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu) ; et - Réunions bilatérales et consultations nationales avec les parties prenantes concernées au sujet des possibles mécanismes de financement (deux réunions de

Point	Activités régionales	Activités nationales
		consultation pour jusqu'à 30 parties prenantes dans chaque pays). (20 000 \$ US)
Sous-total du point 1	(PNUE) 80 000 \$ US	(PNUE) 70 000 \$ US
Renforcement de la capacité des NOO, des douanes et des responsables de l'énergie	- Un atelier de formation de deux jours pour les NOO, les responsables de l'énergie, les douanes et les autorités d'application de la loi, pour un total de 36 participants venant de l'ensemble des 12 PIP, concernant la mise en application des NMPE dans les appareils RAC (atelier groupé avec l'atelier de formation sur les procédures d'enregistrement de produit dans le cadre du point 4.2 et avec d'autres formations menées au titre du PGEH). (30 000 \$ US)	- Douze ateliers de formation pour 180 agents des douanes et d'application de la loi et 12 ateliers pour 180 importateurs d'équipements RAC concernant les NMPE et l'étiquetage nouvellement créés ou actualisés applicables aux équipements RAC. (30 000 \$ US)
Sous-total du point 2	(PNUE) 30 000 \$ US	(PNUE) 30 000 \$ US
Renforcement de la capacité sur les performances énergétiques dans le secteur de l'entretien des équipements RAC	- Concevoir un module de formation et un cadre d'évaluation pour l'efficacité énergétique en lien avec les bonnes pratiques d'entretien pour les applications RAC ; (27 000 \$ US) - Un atelier de formation et d'évaluation de trois jours sur l'efficacité énergétique pour 12 formateurs RAC principaux venant de l'ensemble des 12 PIP ; et (60 000 \$ US) - Audits énergétiques d'équipements courants pour montrer les avantages qu'offrent les équipements installés et entretenus correctement dans trois ou quatre pays sélectionnés (États fédérés de Micronésie, Samoa, Îles Salomon et Vanuatu). (160 000 \$ US)	- Réaliser 20 ateliers de formation sur l'efficacité énergétique et des évaluations basées sur les compétences pour 245 techniciens RAC venant de l'ensemble des 12 PIP. (33 000 \$ US)
Sous-total du point 3	(Gouvernement de l'Australie) 247 000 \$ US	(PNUE) 33 000 \$ US
Mise à jour des NMPE et de l'étiquetage : 1. Examen et mise à jour des NMPE et de l'étiquetage, amélioration des procédures d'enregistrement et d'approbation des produits	- Examiner les NMPE existantes d'autres pays (Australie/Nouvelle-Zélande et États-Unis) et élaborer une proposition de mise à jour des NMPE et de l'étiquetage régionaux dans les PIP ; et (40 000 \$ US) - Examiner les procédures d'enregistrement de produit et s'accorder sur une méthode normalisée de partage des informations relatives aux appareils dont l'importation dans la région a été approuvée. (15 000 \$ US)	- Élaborer et adopter le cadre législatif de la mise en place des NMPE et de l'étiquetage et de l'adoption de procédures d'enregistrement dans les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Palaos et à Nauru ; (80 000 \$ US) - Consulter les parties prenantes et approuver le cadre législatif des NMPE et de l'étiquetage mis à jour et adopter les procédures d'enregistrement mises à jour dans les Îles Cook, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu, à Kiribati, à Nioué, au Samoa et à Vanuatu ; et (80 000 \$ US) - Configurer et actualiser le système national d'enregistrement des produits à l'échelle nationale. (40 000 \$ US)
Sous-total du point 4.1	(PNUE) 55 000 \$ US	(PNUE) 200 000 \$ US

Point	Activités régionales	Activités nationales
Mise à jour des NMPE et de l'étiquetage : 2. Renforcement de la capacité concernant les NMPE et l'étiquetage, l'enregistrement des produits, le partage d'informations et le réseau régional des professionnels du secteur RAC	- Une formation de deux jours pour les NOO, les responsables de l'énergie et les parties prenantes de l'industrie RAC, pour un total de 36 participants, concernant la proposition d'amélioration des NMPE, s'appuyant sur des études de cas et sur la mise en place d'un réseau régional de professionnels ; et (130 000 \$ US) - Un atelier de deux jours pour les NOO et les responsables de l'énergie, pour un total de 24 participants, concernant les procédures d'enregistrement et d'approbation des produits fondées sur l'efficacité énergétique et les frigorigènes ; les procédures de vérification des performances énergétiques à partir de résultats d'essais ; et la méthode convenue pour partager les informations sur les appareils dont l'importation dans la région a été approuvée. (85 000 \$ US)	Aucune activité.
Sous-total du point 4.2	(PNUE) 215 000 \$ US	0
Mise à jour des NMPE et de l'étiquetage : 3. Politique des marchés publics et codes de la construction	Aucune activité.	- Réunion avec 15 agences nationales par pays au sujet de l'élaboration de politiques d'achat nationales et de politiques d'aide étrangère pour les appareils sobres en énergie et la facilitation des processus internes ; et (60 000 \$ US) - Réunion avec 15 agences nationales par pays concernant l'intégration des appareils RAC sobres en énergie et à faible PRP dans les codes de la construction existants et la facilitation des processus internes. (60 000 \$ US)
Sous-total du point 4.3	0	(PNUE) 120 000 \$ US
Programmes de sensibilisation et de vulgarisation	- Concevoir des documents de sensibilisation du public aux audits énergétiques et à d'autres sujets pour soutenir la mise en œuvre du projet. (25 000 \$ US)	- Élaborer des programmes de vulgarisation destinés aux techniciens, aux consommateurs et aux détaillants couvrant les NMPE, l'étiquetage, les avantages qu'il y a à utiliser des appareils sobres en énergie et la maintenance des appareils RAC. (95 000 \$ US)
Sous-total du point 5	(PNUE) 25 000 \$ US	(PNUE) 95 000 \$ US
Total	Volet régional 652 000 \$ US	Volet national 548 000 \$ US

23. Les coûts revus du projet et de l'appui aux agences pour chacun des 12 PIP pour les activités régionales prévues au titre de la deuxième tranche, notamment le point sur l'efficacité énergétique, sont résumés dans le tableau 7.

Tableau 7. Coûts de projet et d'appui d'agence révisés de la deuxième tranche, y compris le point sur l'efficacité énergétique (\$ US)

Volets	Deuxième tranche approuvée	Coûts proposés pour les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique	Total du projet révisé pour la deuxième tranche	Coûts d'appui d'agence révisés pour la deuxième tranche	Coûts totaux convenus révisés pour la deuxième tranche	Total approuvé de la phase II	Total du projet révisé pour la phase II	Coûts d'appui d'agence révisés pour la phase II	Coûts totaux convenus révisés pour la phase II
Régional									
PNUE	430 000	405 000	835 000	97 327	932 327	785 000	1 190 000	140 900	1 330 900
Australie	135 000	247 000	382 000	44 667	426 667	510 000	757 000	93 270	850 270
Total	565 000	652 000	1 217 000	141 994	1 358 994	1 295 000	1 947 000	234 170	2 181 170
National									
Îles Cook	105 000	36 500	141 500	18 396	159 896	285 300	321 800	41 834	363 634
Kiribati	161 000	28 500	189 500	24 635	214 135	387 850	416 350	54 126	470 476
Îles Marshall	97 000	38 500	135 500	17 615	153 115	183 450	221 950	28 854	250 804
États fédérés de Micronésie	188 000	60 500	248 500	32 305	280 805	423 350	483 850	62 901	546 751
Nauru	47 000	38 500	85 500	11 115	96 615	117 700	156 200	20 306	176 506
Nioué	47 000	28 500	75 500	9 815	85 315	93 450	121 950	15 854	137 804
Palaos	70 000	46 500	116 500	15 145	131 645	266 250	312 750	40 658	353 408
Samoa	118 000	70 500	188 500	24 505	213 005	334 200	404 700	52 611	457 311
Îles Salomon	196 500	50 500	247 000	31 160	278 160	497 000	547 500	70 225	617 725
Tonga	119 000	50 500	169 500	22 035	191 535	338 300	388 800	50 544	439 344
Tuvalu	54 000	28 500	82 500	10 726	93 226	140 700	169 200	21 996	191 196
Vanuatu	186 500	70 500	257 000	33 410	290 410	425 850	496 350	64 526	560 876
Total	1 389 000	548 000	1 937 000	250 861	2 187 861	3 493 400	4 041 400	524 432	4 565 832
<i>Sous-total pour le PNUE</i>	<i>1 819 000</i>	<i>953 000</i>	<i>2 772 000</i>	<i>348 188</i>	<i>3 120 188</i>	<i>4 278 400</i>	<i>5 231 400</i>	<i>665 332</i>	<i>5 896 732</i>
<i>Sous-total pour le Gouvernement de l'Australie</i>	<i>135 000</i>	<i>247 000</i>	<i>382 000</i>	<i>44 667</i>	<i>426 667</i>	<i>510 000</i>	<i>757 000</i>	<i>93 270</i>	<i>850 270</i>
Total global	1 954 000	1 200 000	3 154 000	392 855	3 546 855	4 788 400	5 988 400	758 602	6 747 002

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC et vérification

24. Même si les vérifications ont permis de conclure que les Gouvernements des Palaos, du Samoa, des Îles Salomon et des Tonga disposent de systèmes de permis et de quotas fonctionnels et applicables, chaque rapport contient un certain nombre de recommandations pour réaliser des améliorations supplémentaires. Les recommandations devant être mises en œuvre par les UNO dans chaque pays sont récapitulées dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8. Recommandations des vérifications par pays*

Recommandations	Palaos	Samoa	Îles Salomon	Tonga
L'UNO doit améliorer la communication avec les importateurs et accroître la sensibilisation de ces derniers aux HCFC courants et à leurs codes SH correspondants	(O)		(O)	(O)
Les déclarations que les importateurs doivent obligatoirement réaliser doivent être assorties de pénalités en cas de fausse déclaration de la part des importateurs ou des commissionnaires en douane	(O)	(O)	(O)	(O)
L'UNO doit travailler en collaboration avec les douanes et les services d'application de la loi et participer à des inspections surprises du marché national des frigorigènes	(O)	(O)	(O)	(O)

Recommandations	Palaos	Samoa	Îles Salomon	Tonga
Des améliorations doivent être apportées au document utilisé pour les permis	(O)			(O)
L'UNO doit travailler en collaboration afin d'établir/de finaliser une procédure opérationnelle normalisée pour le processus de dédouanement, la surveillance des données et les exigences en matière de rapport	(O)		(O)	(O)
Un processus de déclaration d'intérêt doit être mis en place pour les importateurs afin de faciliter l'attribution des quotas par l'UNO		(O)		
Une base de données doit être créée pour suivre les données des expéditions et permettre de recouper les données des quotas		(O)		
La réaffectation des quotas des entreprises n'ayant pas respecté les conditions de leurs permis d'importation qui ont été approuvés doit être documentée de manière formelle		(O)		
La durée du permis d'importation par expédition doit être raccourcie à trois à cinq mois maximum		(O)		
Le code SH complet à 8 chiffres doit figurer dans le permis d'importation		(O)		
Une base de données doit être créée pour recueillir les quotas attribués et les importations trimestrielles effectivement réalisées, et un mécanisme de remplissage doit être mis en place		(O)		
Une formation complémentaire doit être organisée pour les douanes et les importateurs	(O)	(O)	(O)	(O)
Des guides sur la réglementation des importations et des exportations de SAO doivent être créés pour les agents des douanes et des frontières, les importateurs et le grand public	(O)		(O)	(O)
Les parties prenantes doivent être sensibilisées aux réglementations, aux permis et au système de quotas applicables au commerce des HCFC, en particulier les importateurs, les entreprises d'expédition, les commissionnaires en douane, les détaillants et les ateliers d'entretien		(O)		

(Y) signifie que cette activité est recommandée.

25. Le PNUE a confirmé que les recommandations émises concernant le renforcement de la surveillance et du contrôle des HCFC, notamment le système de permis et de quotas pour les HCFC, seront instaurées durant la mise en œuvre de la deuxième tranche et, le cas échéant, durant celle du KIP.

Fluctuation des tendances de la consommation et atteinte des objectifs du PGEH

26. Concernant la fluctuation de la consommation de HCFC, notamment la hausse de la consommation de HCFC dans certains pays des PIP et l'absence de consommation de HCFC dans huit PIP en 2023, le PNUE a déclaré qu'en 2022, il est possible que certains importateurs des PIP aient constitué des réserves à partir des HCFC importés pour les utiliser en 2023 afin de garantir leur disponibilité pour les besoins d'entretien, en particulier dans le cadre de l'abandon du HCFC-22. Importer une trop grande quantité de HCFC tout en respectant les limites des permis est un procédé courant des importateurs qui est motivé par les pratiques commerciales et le coût du transport. La quantité totale de HCFC importée est contrôlée et surveillée par les systèmes de permis et de quotas mis en œuvre par les pays.

27. En ce qui concerne le commerce illicite, le PNUE a expliqué que quelques cas ont été identifiés dans trois pays (Îles Marshall, Nauru et Îles Salomon)⁷. Ces cas font l'objet d'une enquête par les UNO

⁷ Îles Marshall : en janvier 2024, 24 bouteilles de HCFC-22 ont été confisquées dans une entreprise de construction lors d'une inspection. Ces bouteilles sont actuellement entreposées dans des conteneurs sécurisés dans les locaux de l'Autorité de protection de l'environnement. L'enquête n'est pas encore terminée mais lorsque ce sera le cas, des mesures juridiques appropriées seront prises.

correspondants et les HCFC ont été confisqués et stockés. Le PNUE a échangé avec les pays au sujet des mesures à prendre avec les frigorigènes confisqués. Un problème réside dans le fait qu'il peut être difficile de ré-exporter ces frigorigènes vers leur pays d'origine, puisque leur expédition aurait dû être rejetée au niveau du point de contrôle douanier. Pour le moment, il a été suggéré de demander aux autorités douanières ou aux UNO de conserver ces stocks dans leurs locaux, pour qu'ils ne se retrouvent pas sur le marché. Les frigorigènes confisqués seront comptabilisés dans les inventaires nationaux afin d'envisager leur éventuelle destruction. Dans le cas des Îles Marshall et des Îles Salomon, une autre option actuellement envisagée est de vendre aux enchères ces bouteilles confisquées, mais cette solution doit être étudiée avec les douanes à la lumière des réglementations.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

28. Les Gouvernements des PIP ont déjà établi leurs quotas d'importation de HCFC pour 2024, correspondant à un total de 0,43 tonne PAO (7,81 tm) pour l'ensemble des PIP, ce qui est inférieur aux cibles du Protocole de Montréal.

29. Le Secrétariat a relevé avec satisfaction qu'aucun permis ne sera accordé pour les HCFC de 2025 à 2030 et au-delà par les Gouvernements des Îles Cook, des Îles Marshall, de Nauru et de Nioué, qui sont parfaitement informés de la consommation maximale admissible figurant dans les Accords qu'ils ont conclus avec le Comité exécutif, qui imposent tous une consommation nulle de HCFC-22 à partir du 1er janvier 2021.

30. En ce qui concerne l'adoption des codes SH de 2022, le PNUE a expliqué que la difficulté résidait dans le fait que les codes SH de 2022 de l'OMD n'incluaient aucun code SH pour les HFC pris individuellement ou pour les mélanges de HFC. Le PNUE a travaillé en collaboration avec l'OCO sur des codes permettant d'identifier les HFC et les mélanges de HFC, lesquels ont été intégrés au système PACHS 2022 et sont en train d'être proposés aux PIP en vue de leur adoption. Les Palaos, les Îles Salomon et Vanuatu les ont adoptés ; Kiribati se trouve dans la phase de transition, les Îles Cook sont actuellement dans la phase finale des consultations et de leur approbation sur le plan juridique, et les PIP restants sont en train d'aligner leurs cadres douaniers nationaux sur les codes actualisés. Le PNUE travaille en étroite collaboration avec les pays pour finaliser l'adoption des codes SH révisés et y renforcer le contrôle et la surveillance des HCFC et des HFC.

31. Le Secrétariat s'est renseigné sur les pays qui n'ont pas encore mis en œuvre d'interdiction officielle des importations d'équipements à base de HCFC et a demandé quand cela serait achevé. Le PNUE a répondu que la nouvelle réglementation devrait être présentée au Parlement de Kiribati en vue de son approbation d'ici fin 2024 et que le Samoa et les Îles Salomon devraient promulguer et appliquer la réglementation en 2025. Le PNUE a aussi fait savoir que les pays sont conscients de l'importance de cette réglementation pour ne plus dépendre des équipements à base de HCFC.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Système de certification et renforcement de la capacité des techniciens

Nauru : en mars 2024, les douanes ont saisi trois bouteilles de 22,7 kg de HCFC-22 importées par une entreprise de construction pour le nouveau port maritime. Ces bouteilles sont actuellement entreposées dans des conteneurs sécurisés dans les locaux de l'UNO.

Îles Salomon : en 2023, deux cas d'importation illégale ne présentant pas les quotas et le permis requis ont été identifiés, le premier concernant quatre bouteilles de 13,6 kg de HCFC-22 et le second trois bouteilles de 13,6 kg de HCFC-22 ; les deux importateurs ont reçu une amende pour ces infractions. Ces bouteilles sont actuellement entreposées dans les locaux des douanes.

32. Le Secrétariat a demandé des informations complémentaires et des clarifications sur les systèmes de certification des techniciens dans les PIP. Le PNUE a expliqué que pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH, les 12 PIP ont été classés en deux groupes en fonction de l'existence d'un enseignement professionnel formel et d'un cursus de formation RAC dans le pays, comme suit :

- (a) Les pays ne disposant pas d'un enseignement professionnel formel, ou disposant d'un enseignement professionnel formel mais pas de cursus de formation RAC, qui englobent huit pays : les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Nioué, les Palaos, le Samoa, les Tonga et Tuvalu. Pour ces pays, une formation spécifique aux bonnes pratiques de l'entretien, avec un cadre plus construit et un système de certification autonome basé sur les compétences, sera élaborée et mise en œuvre afin de garantir la compétence des techniciens RAC avant qu'ils ne soient autorisés à manipuler des équipements RAC.
- (b) Les pays disposant d'un enseignement professionnel formel avec un cursus de formation RAC, qui englobent quatre pays : les États fédérés de Micronésie, le Samoa, les Îles Salomon et Vanuatu. Ces pays ont amorcé des discussions avec les autorités éducatives concernées pour renforcer l'infrastructure existante afin de rehausser le niveau scolaire et les compétences des programmes de formation, qui seront assortis de conditions pour garantir la compétence des techniciens RAC avant qu'ils ne soient autorisés à travailler. Ces quatre pays souhaitent proposer leur aide pour former les autres PIP, en fonction des calendriers de formation et de la disponibilité des formateurs de chaque pays.

33. Le PNUE a également indiqué que, même si les quatre PIP susmentionnés collaborent avec les instituts TVET pour intégrer, à leurs cadres de qualification nationaux relatifs à la formation et l'évaluation, les bonnes pratiques d'entretien dans le contexte du Protocole de Montréal, le cursus proposé par ces instituts est un enseignement formel (par exemple organisé en semestres d'étude) qui n'est pas adapté aux techniciens RAC qui travaillent déjà dans ce secteur. Par conséquent, une certification autonome basée sur les compétences sera aussi envisagée dans ces pays afin de répondre aux contraintes de temps des techniciens RAC qui travaillent dans ce secteur et de leur permettre de se faire certifier. Les programmes de certification couvrent le secteur des climatiseurs résidentiels pour veiller à ce que les techniciens sachent gérer les fuites et travailler en toute sécurité avec les HCFC et les substances de remplacement. Comme indiqué dans la demande de la deuxième tranche, les évaluateurs principaux seront formés à l'évaluation basée sur les compétences afin de normaliser les programmes de certification sur l'ensemble des 12 PIP. Les sujets abordés au titre du volet régional mettent l'accent sur la gestion des fuites et les pratiques de sécurité, et les modules conçus pour le projet sur l'efficacité énergétique y seront ensuite intégrés. Un programme similaire sera mis en œuvre dans le cadre de la phase I du KIP pour cibler les secteurs non couverts par le PGEH en cours.

34. Concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables dans la conversion d'équipements, le PNUE a expliqué que cette pratique ne se fait pas dans les PIP car elle est fortement déconseillée en raison des risques importants qu'elle génère pour la sécurité. La formation organisée au titre du PGEH pour les techniciens RAC et les formateurs principaux a souligné le fait que l'usage de frigorigènes inflammables nécessite un savoir-faire et des outils particuliers, qui font souvent défaut dans une grande partie du Pacifique. Les programmes de formation se concentrent sur les protocoles de sécurité et les meilleures pratiques pour éviter tout risque inutile et garantir des pratiques d'entretien et de maintenance sans danger, et déconseillent les conversions impliquant l'emploi de frigorigènes inflammables dans des équipements qui n'ont pas été conçus pour cela.

Consommation de HCFC dans le secteur de la pêche

35. En ce qui concerne la consommation de HCFC dans le secteur de la pêche, le PNUE a expliqué que, dans le cadre de la phase II du PGEH, la priorité est donnée au soutien politique et technique. Le PNUE

fournira un soutien politique aux pays et organisera un atelier pour Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, les Tuvalu et Vanuatu, durant lequel les pays examineront l'évaluation portant sur l'élimination des HCFC dans le secteur de la pêche, qui doit être menée dans le cadre des activités restantes de la première tranche, et recevront une formation sur la gestion de l'utilisation des HCFC dans le secteur de la pêche et sur la gestion des fuites. Les îles Salomon et Vanuatu recevront une assistance technique fondée sur les évaluations menées sur les installations d'entreposage frigorifique des usines de transformation de poisson afin d'identifier des technologies de remplacement pouvant être adoptées avec un rapport coût-efficacité intéressant. Le PNUE a également mentionné que les PIP rédigeront des projets de réglementation visant à interdire l'immatriculation de nouveaux navires fonctionnant avec des équipements de réfrigération aux HCFC.

Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

36. Conformément à la décision 89/6(d), le PNUE et le Gouvernement de l'Australie ont intégré dans le plan de mise en œuvre de la tranche une demande de financement pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique.

État de la mise en œuvre des normes minimales de performance énergétique applicables aux équipements de réfrigération et de climatisation

37. Le PNUE a expliqué que cinq pays (Kiribati, le Samoa, les Îles Salomon, les Tuvalu et Vanuatu) ont mis en place des NMPE pour les équipements RAC domestiques, et que des NMPE sont en cours d'élaboration dans trois pays (les Îles Cook, Nioué et les Tonga). Le projet proposé au titre de la décision 89/6 devrait aider les pays à actualiser ou concevoir et à mettre en place des NMPE et un étiquetage, en se penchant notamment sur les frigorigènes utilisés dans les équipements RAC, et à renforcer la capacité des NOO, des autorités douanières et des autorités en charge de l'énergie pour la mise en œuvre et l'application des NMPE et de l'étiquetage nouvellement créés ou actualisés. Un atelier de formation sera organisé pour les NOO, les agents travaillant dans le domaine de l'énergie, ainsi que l'industrie RAC pour examiner une étude qui sera menée sur les NMPE et l'étiquetage en Australie/Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, et pour discuter de NMPE et d'un étiquetage normalisés dans les PIP. Le PNUE élaborera aussi un système normalisé de registre des produits couvrant la qualité des frigorigènes et fondé sur une étude des systèmes utilisés dans des pays disposant de normes encadrant les équipements sobres en énergie. Ce système sera accessible à tous les pays et, associé au renforcement de la capacité, facilitera le contrôle des importations d'équipements et l'adoption d'équipements sobres en énergie et à PRP faible ou nul. Le PNUE a déclaré que la date prévue pour l'adoption des NMPE et de l'étiquetage nouvellement créés ou actualisés dans l'ensemble des 12 PIP est le 1er janvier 2028.

38. Compte tenu du fait que les climatiseurs doivent être importés auprès d'autres pays et qu'il n'existe aucun laboratoire d'essais dans les PIP, le projet comprend un renforcement de la capacité et l'élaboration de critères et de procédures détaillés pour vérifier les performances des équipements RAC grâce aux résultats d'essais obtenus par un laboratoire accrédité et pour accepter les résultats de ces essais.

39. Prenant note du fait qu'impliquer les associations RAC peut rendre plus efficace la mise en œuvre des mesures permettant d'adopter des équipements sobres en énergie et de les faire fonctionner d'une manière économe en énergie, le PNUE et l'Australie prévoient d'impliquer l'industrie RAC par le biais de l'association RAC (s'il en existe une dans le pays) et de renforcer la capacité vis-à-vis des solutions de remplacement sobres en énergie et à faible PRP grâce à des ateliers de formation et d'évaluation destinés aux évaluateurs et aux formateurs RAC, et établiront un réseau régional de professionnels du secteur RAC intégrant aussi bien l'efficacité énergétique que l'élimination/réduction progressive des frigorigènes. Le projet a également pour but de capitaliser sur les synergies qui existent entre les améliorations en termes d'efficacité énergétique et l'accélération de l'élimination/réduction progressive des frigorigènes, ce qui implique des consultations pour obtenir un retour d'information et un soutien de la part de l'industrie RAC

et d'autres parties prenantes. Ces consultations permettront également à l'industrie de mieux connaître et d'être davantage sensibilisée à la stratégie et à l'orientation du gouvernement en matière d'efficacité énergétique et d'élimination/réduction progressive des frigorigènes.

Coordination du PGEH et du KIP

40. En ce qui concerne la coordination du PGEH avec le KIP régional, également soumis à la présente réunion, le PNUE a expliqué que les activités identifiées au titre du PGEH et celles proposées dans le cadre du KIP ont été définies avec soin afin d'éviter tout chevauchement et de maximiser leur complémentarité. Plus précisément, dans le cas des activités liées au secteur RAC, la formation et le soutien technique relatifs aux climatiseurs sont couverts par le PGEH, et la formation et le soutien technique relatifs aux équipements de réfrigération (équipements de réfrigération commerciale ou entreposage frigorifique par exemple) et aux équipements de climatisation mobile (MAC) sont couverts par le KIP. Des programmes de sensibilisation et de vulgarisation ont été créés afin de maximiser la complémentarité et de réduire au maximum l'adoption d'équipements à base de HFC.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

41. La mise en œuvre de la phase II du PGEH promeut activement l'équité entre les sexes et encourage les femmes à s'engager pleinement dans divers aspects du programme. Cela consiste notamment à garantir une répartition équitable au sein des postes de planification, d'élaboration des politiques et de conseil, ainsi que dans la surveillance et l'évaluation des activités du PGEH. Des efforts ont été faits pour encourager la participation des femmes à tous les événements et activités organisés dans le cadre de la phase II du PGEH tels que les réunions, les ateliers de formation, les initiatives de renforcement de la capacité et les efforts de vulgarisation. Des données ventilées par sexe ont été recueillies chaque fois que cela était possible, de même que des données sur les questions de genre, afin de surveiller et d'établir des rapports sur les répercussions des activités du PGEH en matière de genre. En outre, des campagnes de formation et de sensibilisation ont été menées afin d' étoffer les compétences du personnel au sujet de l'intégration des questions de genre, et des ressources financières suffisantes ont été affectées afin de s'assurer de l'inclusion d'activités liées au genre dans les budgets du projet. Les questions de genre sont aussi discutées lors des ateliers thématiques afin de faciliter le partage des expériences et des enseignements tirés. Au total, 1 069 personnes, dont 331 femmes (31 pour cent), ont participé aux activités du projet durant la première tranche.

Accord actualisé

42. En vue de l'inclusion du financement d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de la demande pour la deuxième tranche en 2024 au lieu de 2025 afin de coïncider avec la soumission de la phase I du KIP, l'Accord conclu entre les Gouvernements des PIP et le Comité exécutif a été actualisé. En particulier, l'appendice 2-A a été révisée et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord actualisé remplace celui qui avait été conclu à la 86^e réunion selon la décision 86/77, comme indiqué dans l'annexe I du présent document. L'Accord actualisé complet sera annexé au rapport final de la 95^e réunion.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

43. Les Gouvernements des 12 PIP ont maintenu leur engagement vis-à-vis de la mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal visant à éliminer la consommation de HCFC. Pour assurer la pérennité de l'élimination des HCFC, les UNO prendront les mesures suivantes :

- (a) Maintenir une proximité avec les importateurs afin d'obtenir les données relatives aux importations de HCFC et de les recouper avec celles du service des douanes ; cela permettra de réduire au maximum le risque d'importation illégale de HCFC ;

- (b) Réaliser régulièrement des enquêtes sur le marché afin d'évaluer la pénétration des technologies de remplacement dans le secteur RAC ;
- (c) Suivre la mise en œuvre des activités de renforcement de la capacité avec les agences impliquées ;
- (d) En collaboration avec les ministères concernés, préparer et présenter des rapports annuels sur l'avancement de la mise en œuvre du PGEH aux gouvernements et au Secrétariat du Fonds multilatéral ; cela facilitera le suivi global du projet et permettra de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la capacité de mise en œuvre au niveau national ; et
- (e) En collaboration avec les ministères concernés, préparer et présenter des rapports annuels sur la consommation de HCFC conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal au Secrétariat de l'ozone et le rapport sur la mise en œuvre du programme des pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

44. Par ailleurs, le soutien du PNUE et de l'Australie se poursuivra afin d'aider les PIP tout au long de la période de mise en œuvre. On s'attend en outre à ce que la disponibilité et le rapport coût-efficacité des solutions de remplacement des HCFC dans différents équipements utilisés dans les PIP s'améliorent. Ces solutions seront médiatisées pour accélérer leur adoption dans les pays et ainsi réduire au maximum les risques liés au maintien de la dépendance aux équipements à base de HCFC.

Conclusion

45. La soumission du projet contient des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH. Les activités déroulées au titre de la phase I du PGEH ont été achevées en décembre 2022 et le rapport d'achèvement du projet a été présenté en avril 2023. Avec l'appui d'un expert technique, le PNUE et le Gouvernement de l'Australie ont fourni un soutien à la formation et au renforcement de la capacité des techniciens RAC en ce qui concerne les bonnes pratiques d'entretien pour les équipements à base de HCFC et l'entretien en toute sécurité des équipements utilisant des substances remplaçant les HCFC ; à la formation des agents des douanes et d'application de la loi en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des HCFC ; et aux activités de sensibilisation et de vulgarisation portant sur les solutions de remplacement, principalement pour les climatiseurs résidentiels et divers équipements de réfrigération commerciale. Le décaissement dans les pays de la région représente 27 pour cent du total des fonds approuvé pour la première tranche, en gardant à l'esprit que la tranche a été soumise avec un an d'avance afin de coïncider avec la soumission de la phase I du KIP. Le PNUE a prévu que la mise en œuvre du projet au titre de la décision 89/6 s'étalerait sur les 30 prochains mois. Au travers de ce projet, le PNUE appuiera l'adoption et/ou la mise à jour des NMPE et de l'étiquetage dans les PIP d'ici au 1er janvier 2028 ; facilitera les procédures d'importation de produits sobres en énergie par le biais d'un système d'enregistrement de produit ; et formera les techniciens RAC à l'efficacité énergétique dans le cadre de la maintenance et de l'entretien des équipements, ainsi que les agents des douanes et d'application de la loi aux NMPE et au système d'étiquetage dans le cadre du contrôle et de la surveillance des importations. Le PNUE veillera à ce que les activités menées au titre des KIP, après approbation, soient bien intégrées aux activités du PGEH afin de maximiser leur complémentarité.

RECOMMANDATION

46. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour les Îles Cook, Kiribati,

les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, les Palaos, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu (ci-après dénommés les Pays insulaires du Pacifique (PIP)) ;

- (ii) De la soumission d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, pour un montant de 1 356 000 \$ US, dont 953 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 123 890 \$ US, pour le PNUE, et de 247 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 32 110 \$ US, pour le Gouvernement de l'Australie ;
- (iii) Du fait que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord conclu entre les Gouvernements des PIP et le Comité exécutif, tel qu'il figure à l'annexe I du présent document, en particulier : l'appendice 2-A avec l'inclusion d'un financement pour les activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération mentionnées à l'alinéa (a)(ii) ci-dessus, et l'avancement de la deuxième tranche de la phase II du PGEH de 2025 à 2024 ; et le paragraphe 17 qui a été ajouté afin d'indiquer que l'Accord actualisé se substitue à celui entériné lors de la 86^e réunion selon la décision 86/77 ;

47. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH des PIP et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2024-2030, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Intitulé du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	2 772 000	348 188	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	382 000	44 667	Gouvernement de l'Australie

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Pays insulaires du Pacifique

TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)	PNUE (principale), Gouvernement de l'Australie

DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe F)	Année : 2023	68,30 tm	158 209 tonnes éq CO ₂
---	--------------	----------	-----------------------------------

DONNÉES SECTORIELLES SUR LA CONSOMMATION DE HFC (tonnes éq CO ₂) ET ACTIVITÉS									
	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Climatisation et réfrigération			Entretien	Solvant	Autres
				Fabrication					
				Réfrigération	Climatisation	Autres			
D'après la soumission (2023)							148 427		
Dernier rapport de CP (2023)							158 539		
Activités convenues pour la phase I du KIP (Oui/Non)							Oui		

CONSOMMATION MOYENNE DE HFC DANS LE SECTEUR DE L'ENTRETIEN POUR 2020-2022	44,78 tm	99 894 tonnes éq CO ₂
---	----------	----------------------------------

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION DE BASE (tonnes éq CO ₂)*	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Consommation annuelle de HFC	97 445	99 275	102 962	99 894
Valeur de référence pour les HCFC (65 %)				71 377
Valeur de référence pour les HFC				171 271

* Le détail pour chaque pays figure dans l'annexe II du présent document.

CONSOMMATION DE HFC ADMISSIBLE AU FINANCEMENT	
Point de départ des réductions globales durables	s. o.
Projets d'investissement pour la réduction progressive des HFC précédemment approuvés	Non
Réductions globales issues des projets précédemment approuvés (tonnes éq CO ₂)	s. o.

DONNÉES CONVENUES POUR LE PROJET			2024*	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Consommation (tonnes éq CO ₂)	Limites du Protocole de Montréal		171 271	171 271	171 271	171 271	171 271	154 143	s. o.
	Consommation maximale admissible		171 271	171 271	150 416	150 416	150 416	140 239	s. o.
	Consommation maximale admissible (%)		100	100	87,82	87,82	87,82	81,88	s. o.
Montants recommandés en principe (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	683 000	0	0	559 000	0	0	1 242 000
		Coûts d'appui	88 790	0	0	72 670	0	0	161 460
	Gouvernement de l'Australie	Coûts de projet	295 000	0	0	93 000	0	0	388 000
		Coûts d'appui	38 350	0	0	12 090	0	0	50 440
	Coûts totaux du projet		978 000	0	0	652 000	0	0	1 630 000
	Coûts d'appui totaux		127 140	0	0	84 760	0	0	211 900
	Total des fonds		1 105 140	0	0	736 760	0	0	1 841 900

* Données recommandées aux fins d'approbation à la présente réunion.

Réduction de la consommation restante admissible au financement pour la phase I, en tonnes éq CO ₂	s. o.
---	-------

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
---------------------------------	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

48. Le présent document se compose des sections suivantes :

- I. Récapitulatif de la proposition présentée
- II. Contexte : état de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC des pays
- III. Consommation de HFC : aperçu des niveaux de consommation de HFC des pays, des tendances et des usages par secteur
- IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC, telle qu'elle a été soumise : stratégie globale et plan de mise en œuvre pour la première tranche
- V. Observations du Secrétariat, notamment sur le coût convenu des activités
- VI. Recommandation

I. Récapitulatif de la proposition présentée

49. Au nom des Gouvernements des PIP, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la phase I du KIP, pour un montant total de 1 858 285 \$ US, constitué de 1 256 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 163 345 \$ US, pour le PNUD, et de 388 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 50 440 \$ US, pour le Gouvernement de l'Australie, conformément à la soumission initiale⁸.

50. La mise en œuvre de la phase I du KIP aidera les Gouvernements des PIP à atteindre, d'ici le 1er janvier 2029, un niveau de consommation collectif de 140 239 tonnes d'équivalent CO₂, conformément à la soumission initiale. Ce niveau de consommation correspond à une réduction de 18,12 pour cent par rapport à l'estimation de la valeur de référence pour les HFC.

51. La première tranche de la phase I du KIP demandée lors de la présente réunion s'élève à 1 113 898 \$ US, soit 690 750 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 89 798 \$ US, pour le PNUE, et 295 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 38 350 \$ US, pour le Gouvernement de l'Australie, conformément à la soumission initiale, pour la période de décembre 2024 à décembre 2027.

II. Contexte

État de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC

52. Le tableau 1 présente les informations relatives au PGEH régional des PIP en date de novembre 2024.

Tableau 1. État de la mise en œuvre du PGEH régional des Pays insulaires du Pacifique

	Phase I	Phase II*
Réunion à laquelle le PGEH a été approuvé/actualisé	63°/74°	86°
Réduction par rapport à la valeur de référence	35 % d'ici 2020	100% d'ici 2030
Coût total du projet (\$ US)	1 696 000	4 788 400
Date d'achèvement (réelle/prévue)	décembre 2022	décembre 2031

* L'Accord actualisé est examiné à la présente réunion afin d'y ajouter des activités liées à l'efficacité énergétique conformément

⁸ Conformément aux lettres datées de juillet à août 2024 envoyées au PNUE par le ministère concerné des Gouvernements des îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué, des Palaos, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga, des Tuvalu et de Vanuatu.

à la décision 89/6.

État de la mise en œuvre des précédentes activités liées aux HFC

53. Le tableau 2 présente un aperçu des activités mises en œuvre dans les PIP au titre de l'Amendement de Kigali et financées par le Fonds multilatéral.

Tableau 2. Activités liées aux HFC précédemment approuvées pour les Pays insulaires du Pacifique

Réunion d'approbation	Intitulé du projet	Agence d'exécution	Coût (\$ US)	Date d'achèvement
74 ^e	Enquête sur les solutions de remplacement des SAO	PNUE	480 000	septembre 2017
80 ^e	Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	PNUE	645 000	juin 2022

III. Aperçu de la consommation de HFC

Niveaux de consommation de HFC

54. Les PIP n'importent que des HFC destinés au secteur de l'entretien. Les substances les plus consommées en 2023 étaient le R-404A (39,5 pour cent de la consommation totale de HFC en équivalent CO₂ (tonnes éq CO₂)), le R-410A (24,7 pour cent), le HFC-134a (23,1 pour cent), le R-507-A (8,3 pour cent) et d'autres HFC (4,4 pour cent). Le tableau 3 présente la consommation de HFC des pays, telle qu'elle a été déclarée au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Tableau 3. Consommation de HFC de tous les Pays insulaires du Pacifique (données relatives à l'article 7 pour 2019–2023)*

HFC	PRP	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes métriques (tm)						
HFC-134a	1 430	5,46	16,76	16,92	14,70	25,58
R-404A	3 922	10,17	7,47	8,39	7,00	15,92
R-410A	2 088	11,93	16,49	13,07	15,03	18,72
R-507A	3 985	0,20	0,89	1,69	4,48	3,29
Autres**		2,02	4,09	4,25	3,12	4,80
Total (tm)		29,77	45,69	44,32	44,32	68,30
Tonnes éq CO₂						
HFC-134a	1 430	7 802	23 969	24 198	21 018	36 578
R-404A	3 922	39 870	29 285	32 896	27 470	62 433
R-410A	2 088	24 896	34 418	27 281	31 373	39 069
R-507A	3 985	797	3 543	6 734	17 836	13 121
Autres**		2 845	6 230	8 166	5 265	7 008
Total (tonnes éq CO₂)		76 210	97 445	99 275	102 962	158 209

* Consulter l'annexe III au présent document pour connaître les détails de la consommation par pays en vertu de l'article 7.

** Comprend les substances suivantes : HFC-32, HFC-143a, HFC-152a, HFC-23, R-407A, R407C, R-427A, R-438A et R-507C.

Valeur de référence établie pour les HFC

55. Les Gouvernements des PIP ont communiqué les données au titre de l'article 7 pour 2020-2022. Les valeurs de référence combinées de la consommation de HFC des PIP ont été fixées à un total de 171 271 tonnes d'équivalent CO₂ en ajoutant 65 pour cent des valeurs de référence pour les HCFC (exprimées en tonnes d'équivalent CO₂) à la consommation moyenne de HFC sur 2020-2022 pour chaque pays. Le tableau 4 donne le total de la consommation moyenne et la valeur de référence fixée pour l'ensemble des PIP ; les données spécifiques à chaque pays sont disponibles dans l'annexe II au présent document.

Tableau 4. Calcul de la valeur de référence des HFC pour les Pays insulaires du Pacifique (tonnes éq CO₂)

Volets du calcul de la valeur de référence	2020	2021	2022
Consommation annuelle de HFC	97 445	99 275	102 962
Consommation moyenne de HFC en 2020-2022			99 894
Valeur de référence pour les HCFC (65 %)			71 377
Valeur de référence pour les HFC			171 271

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays

56. Les données sectorielles sur la consommation de HFC fournies par les Gouvernements des PIP dans leur rapport de CP pour 2023 sont conformes aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal dans 10 pays. L'UNO de Nauru a soumis par inadvertance au Secrétariat du Fonds multilatéral un fichier incorrect, et le rapport du CP des Îles Salomon a par erreur fait mention de R-507C au lieu de R-507A. Dans les deux cas, le PNUE a demandé aux UNO de soumettre dès que possible le fichier/rapport corrigé pour garantir la cohérence entre les données des CP et celles en vertu de l'article 7.

Tendances de la consommation de HFC

57. Les données en vertu de l'article 7 et celles des CP ne correspondent pas aux données tirées de l'enquête de terrain pour 2020 à 2023 dans la plupart des PIP. Ce décalage a été attribué au très faible volume des importations de HFC dans les PIP par rapport aux pays d'autres régions. Pour des raisons d'économies d'échelle, certains importateurs ne procèdent pas à des importations annuelles mais commandent de plus grandes quantités qu'ils écoulent ensuite sur plusieurs années ; c'est pourquoi, certaines années, l'utilisation des HFC peut être supérieure ou inférieure aux importations. Le rapport sur les données de l'article 7 et les données des CP reflètent les importations, alors que les données sectorielles reflètent l'utilisation des HFC par les utilisateurs finaux concernés dans toutes les applications au cours d'une année donnée.

58. Les données de l'article 7 et les données de l'enquête qui ont été communiquées montrent toutes deux une tendance haussière de la consommation de HFC observée dans tous les PIP de 2019 à 2023. Dans les données déclarées au titre de l'article 7, en particulier, la consommation a fortement augmenté en 2020 comparé à 2019, est restée relativement stable de 2020 à 2022, puis a de nouveau connu une hausse importante en 2023 (de 54 pour cent en tm). Il se peut que les données de 2019 et 2020 n'incluent pas tous les HFC car, durant ces deux années, il n'existait aucun système de permis opérationnel pour les HFC à Kiribati, Nauru, Nioué, Vanuatu, dans les Îles Marshall et dans les Tuvalu. De ce fait, les données communiquées se sont appuyées sur les informations fournies par les importateurs de HFC identifiés par les UNO. La hausse importante de 2023 concerne en particulier le R-404A puis le HFC-134a. Les données sectorielles mettent en évidence une croissance dans le secteur de l'entretien ; cependant, les sous-secteurs identifiés avec la plus forte augmentation sont les climatiseurs commerciaux et la réfrigération des navires de pêche. La consommation globale de HFC de tous les PIP sauf Nioué s'est accrue en 2023 comparativement aux années précédentes.

59. Les HFC sont essentiellement consommés aux fins d'entretien dans le sous-secteur de la climatisation résidentielle (32 pour cent en tm et 26 pour cent en tonnes éq CO₂), suivi par la réfrigération sur les navires de pêche (16 pour cent en tm et 26 pour cent en tonnes éq CO₂), la réfrigération autonome et de taille commerciale (18 pour cent en tm et 20 pour cent en tonnes éq CO₂), le sous-secteur MAC (21 pour cent en tm et 12 pour cent en tonnes éq CO₂), l'entreposage frigorifique et la réfrigération industrielle (5 pour cent en tm et 9 pour cent en tonnes éq CO₂), et d'autres sous-secteurs (9 pourcent en tm et 7 pour cent en tonnes éq CO₂), comme indiqué aux tableaux 5 et 6.

Tableau 5. Consommation de HFC dans l'ensemble des Pays insulaires du Pacifique dans les sous-secteurs de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, en tm (2023)

Secteur	HFC-32	HFC-134a	R-404A	R-407A	R-407C	R-410A	R-507A	R-513A	Total	Part du total (%)
Sous-secteurs de la réfrigération										
Réfrigération domestique	0,00	2,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,04	3
Réfrigération autonome/commerciale	0,00	4,98	4,85	0,02	0,87	0,00	0,39	0,00	11,11	18
Entreposage frigorifique/réfrigération industrielle	0,00	0,00	3,30	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	3,31	5
Transport/conteneurs réfrigérés	0,00	0,17	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,61	1
Navires de pêche	0,00	0,00	5,39	0,00	0,00	0,00	4,51	0,00	9,90	16
Sous-secteurs de la climatisation										
Climatisation résidentielle	2,20	0,00	0,00	0,00	0,02	17,53	0,00	0,00	19,75	32
Climatisation commerciale/appareils de refroidissement	0,46	0,42	0,63	0,00	0,00	1,14	0,00	0,00	2,65	4
Climatisation mobile	0,00	12,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,82	21
Total	2,66	20,43	14,60	0,02	0,89	18,67	4,91	0,00	62,18	100

Tableau 6. Consommation de HFC dans l'ensemble⁹ des Pays insulaires du Pacifique dans les sous-secteurs de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, en tonnes d'équivalent CO₂ (2023)

Secteur	HFC-32	HFC-134a	R-404A	R-407A	R-407C	R-410A	R-507A	R-513A	Total	Part du total (%)
Sous-secteurs de la réfrigération										
Réfrigération domestique	0	2 914	0	0	0	0	0	0	2 914	2
Réfrigération autonome/commerciale	0	7 123	19 012	44	1 549	0	1 534	2	29 264	20
Entreposage frigorifique/réfrigération industrielle	0	0	12 930	0	0	0	32	0	12 961	9
Transport/conteneurs réfrigérés	0	246	1 710	0	0	0	0	0	1 956	1
Navires de pêche	0	0	21 137	0	0	0	17 988	0	39 126	26
Sous-secteurs de la climatisation										
Climatisation résidentielle	1 485	0	0	0	34	36 600	0	0	38 119	26
Climatisation commerciale/appareils de refroidissement	311	595	2 471	0	0	2 380	0	0	5 756	4
Climatisation mobile	0	18 331	0	0	0	0	0	0	18 331	12
Total	1 796	29 209	57 259	44	1 582	38 980	19 554	2	148 427	100

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation

60. Environ 281 techniciens ont été identifiés dans le secteur de l'entretien des équipements MAC et 541 dans le secteur de l'entretien des équipements RAC. Dans cinq pays (tableau 7 ci-dessous), les universités, les lycées et autres institutions d'enseignement nationaux interviennent dans la fourniture de

⁹ Ibid.

TVET dans le domaine de l'entretien des équipements RAC et dans trois pays, un certificat de TVET est obligatoire pour les techniciens RAC. Dans d'autres pays, des consultations destinées à la création et à la mise en place d'un programme de certification national pour les techniciens RAC ont été incluses en tant qu'activité à la phase II du PGEH régional des PIP.

Tableau 7. Nombre de techniciens RAC et profil du secteur de l'entretien, par pays

Pays	Techniciens MAC	Techniciens RAC	Système de TVET en place pour le secteur RAC ?	Système de certification basé sur les compétences
Îles Cook	10	42	Non	Non
Kiribati	12	25	Non	Non
Îles Marshall	8	6	Non	Non
Micronésie (États fédérés de)	20	45	Oui	Non
Nauru	10	10	Non	Non
Nioué	4	3	Non	Non
Palaos	15	57	Non	Non
Samoa	54	82	Oui	Oui (obligatoire)
Îles Salomon	88	162	Oui	Oui (obligatoire)
Tonga	23	35	Oui	Non
Tuvalu	13	20	Non	Non
Vanuatu	24	54	Oui	Oui (obligatoire)
Total	281	541	5	3

Entretien des équipements de réfrigération domestique, commerciale, industrielle, de transport frigorifique et de réfrigération pour la pêche

61. Il a été identifié que tous les PIP possèdent un sous-secteur de l'entretien des appareils de réfrigération domestique consommant du HFC-134a ; toutefois, un nombre égal d'appareils fonctionnant au R-600a, neufs ou déjà installés, a également été trouvé, ce qui indique une tendance encourageante vers cette solution de remplacement. La consommation de HFC dans ce sous-secteur est relativement faible comparativement aux autres sous-secteurs de l'entretien.

62. Le sous-secteur de la réfrigération commerciale, incluant les équipements de réfrigération commerciale autonomes et d'autres équipements de taille commerciale, est le troisième sous-secteur le plus consommateur de HFC en tonnes d'équivalent CO₂, et il consomme le plus grand éventail de HFC (par ordre de prévalence : R-404A, HFC-134A, R-407C, R-507A, R-407A et R-513A). Les deux substances les plus employées dans ce sous-secteur sont le HFC-134a et le R-404A (correspondant respectivement à 45 et 44 pour cent de la consommation en tm du sous-secteur). Le R-513A n'a pas été mentionné dans les données communiquées au titre de l'article 7, mais une très faible quantité (2 tonnes d'équivalent CO₂) a été validée dans l'enquête de préparation réalisée sur les applications en réfrigération commerciale. L'enquête a aussi identifié des appareils de réfrigération autonomes, neufs ou déjà installés, fonctionnant au R-600a (63 pour cent des équipements neufs ou déjà installés) et au R-290 (moins de 1 pour cent). Des équipements de réfrigération commerciale autonomes ont été identifiés dans chacun des PIP et d'autres équipements de réfrigération de taille commerciale dans neuf des 12 PIP (tous sauf les Îles Cook, les Îles Marshall et les Tonga).

63. La consommation de HFC dans les sous-secteurs de la réfrigération industrielle et de l'entreposage frigorifique est la cinquième plus importante sur les huit sous-secteurs, aussi bien en termes de tm que de tonnes d'équivalent CO₂. Ce sous-secteur a été retrouvé dans tous les PIP hormis les Palaos, et le R-404A (99 pour cent de la consommation en tm du sous-secteur) et le R-507A étaient les seules substances observées. L'enquête a aussi identifié des équipements fonctionnant à l'ammoniac (R-717) (22 pour cent des équipements neufs ou déjà installés trouvés dans ce sous-secteur). Un petit nombre d'équipements à base de R-717 a aussi été observé dans l'entreposage frigorifique. L'entretien du transport frigorifique et des conteneurs réfrigérés présente la plus faible consommation de HFC parmi les huit sous-secteurs

identifiés, et seuls cinq pays ont signalé une consommation dans ce sous-secteur (Kiribati, Nauru, Samoa, Îles Salomon et Tonga) ; le R-404A (72 pour cent de la consommation en tm du sous-secteur) et le HFC-134 étaient les seuls HFC trouvés.

64. En termes de tonnes d'équivalent CO₂, l'entretien des navires de pêche était ex æquo pour la plus forte consommation de HFC au sein des PIP. Cependant, ce sous-secteur n'est que quatrième d'après sa consommation de HFC en tm et n'est présent que dans cinq pays (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu). Les navires de pêche utilisent du R-404A (54 pour cent de la consommation en tm du sous-secteur) et du R-507A (46 pour cent de la consommation de HFC du sous-secteur).

65. En raison du fort potentiel de réchauffement de la planète (PRP), de l'abondance et de la croissance anticipée du R-404A, du R-507A et du HFC-134a, la consommation de ces substances dans l'entretien des équipements de réfrigération commerciale, industrielle et pour la pêche constitue la priorité de la proposition de phase I du KIP.

Entretien des équipements de climatisation résidentielle et commerciale

66. La climatisation résidentielle est le sous-secteur le plus consommateur de HFC en termes de tm dans les PIP et est ex æquo pour la plus forte consommation en tonnes d'équivalent CO₂. Chacun des PIP a déclaré une consommation dans ce secteur, qui utilise principalement des équipements à base de R-410A (89 pour cent de la consommation en tm de ce sous-secteur) et de HFC-32 dans une moindre mesure (11 pour cent de la consommation de HFC du sous-secteur). Des équipements fonctionnant au R-407C et au R-290 ont également été identifiés, mais tous deux représentent moins de 1 pour cent des équipements neufs ou déjà installés.

67. La consommation dans le sous-secteur de la climatisation commerciale, incluant les appareils de refroidissement, est relativement basse dans tous les PIP, s'élevant à seulement 4 pour cent de la consommation totale de HFC des pays en termes de tonnes d'équivalent CO₂. Une consommation de HFC dans la climatisation commerciale a été signalée dans neuf PIP (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu), et une consommation de HFC dans les appareils de refroidissement a été déclarée dans huit pays (Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu). Les HFC utilisés dans la réfrigération commerciale sont le HFC-32 et le R-410A, tandis que les appareils de refroidissement utilisent un plus large éventail de HFC et de mélanges, notamment le HFC-32, le HFC-134a, le R-404A et le R-410A. Le R-410A représente 43 pour cent de la consommation en tm des appareils de refroidissement et de climatisation commerciale, suivi du R-404A (24 pour cent), du HFC-32 (17 pour cent) et du HFC-134a (16 pour cent).

Entretien des appareils de climatisation mobile

68. Tous les PIP consomment des HFC dans le sous-secteur MAC. L'entretien dans le sous-secteur MAC représente la quatrième plus forte consommation de HFC en termes de tonnes d'équivalent CO₂ mais la deuxième plus élevée en termes de tm. Seul le HFC-134a a été identifié dans ce sous-secteur, et aucune substance de remplacement n'est pour l'instant utilisée dans les PIP. Du fait de la quantité de HFC consommée par ce sous-secteur, il constitue la priorité de la proposition de phase I du KIP.

IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC, telle qu'elle a été soumise

Cadres institutionnel, politique et réglementaire

69. Les Gouvernements de l'ensemble des 12 PIP ont instauré des réglementations et/ou une législation permettant d'imposer un contrôle des HFC et ont créé des mécanismes juridiques pour surveiller aussi bien

les SAO que les HFC grâce à des systèmes de permis. Les systèmes de permis et de quotas de HFC sont opérationnels dans tous les PIP depuis juillet 2024. Comme pour les systèmes de permis et de quotas de HCFC, les demandes de permis d'importation ou d'exportation de HFC sont traitées par les UNO, qui sont aussi responsables de l'attribution des quotas de HFC. Les importateurs reçoivent des quotas en tonnes d'équivalent CO₂ et peuvent décider eux-mêmes du type et de la quantité de HFC et de mélanges de HFC qu'ils souhaitent importer, dans la limite des quotas qui leur ont été affectés. La réglementation actuelle de la totalité des 12 PIP comporte des dispositions qui permettent aux pays d'exiger un permis pour manipuler, stocker et vendre des substances réglementées au titre du Protocole de Montréal. Un récapitulatif des mesures réglementaires, incluant la modalité de mise en œuvre du système de permis et de quotas de HFC dans chaque PIP, est présenté dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8. Environnement réglementaire et cadre du soutien pour la réduction progressive des HFC dans les 12 Pays insulaires du Pacifique

PIP	Mesure/soutien (état)
Système de permis et de quotas pour les HFC	
Tous les pays	Au 1 ^{er} janvier 2021 : Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Au 23 novembre : Îles Salomon Au 1 ^{er} mai 2023 : Nauru
Système de permis et de quotas opérationnel	
Tous les pays – quotas basés sur la consommation de l'année de référence pour tous les PIP	Système sur support papier : Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga et Tuvalu Système électronique : États fédérés de Micronésie, Îles Salomon et Vanuatu (plateforme intégrée)
Associations RAC	
Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Samoa, Îles Salomon et Tonga	Associations RAC actives
Tuvalu et Vanuatu	Les UNO s'emploient, avec les parties prenantes du secteur RAC, à relancer les associations
Nioué et Îles Marshall	Le faible nombre de techniciens ne permet pas de disposer d'une association RAC

Stratégie de réduction progressive de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

Stratégie globale

70. La stratégie globale de réduction progressive des HFC jusqu'en 2045 s'articulera autour de cinq éléments stratégiques : limiter l'approvisionnement des HFC ; limiter les nouvelles demandes de HFC à fort PRP ; promouvoir les équipements respectueux du climat ; réduire la demande de HFC dans l'entretien ; et introduire en toute sécurité des solutions de remplacement à faible PRP. Les activités seront menées selon une approche régionale visant à traiter les défis communs à toute la région et selon des approches nationales qui traiteront les défis uniques auxquels chaque pays est confronté. La phase I sera mise en œuvre en même temps que le PGEH jusqu'en 2029 ; elle permettra de réduire la consommation de 12,18 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici 2026 et de 18,12 pour cent d'ici 2029. La réduction régionale proposée, de 12,18 pour cent par rapport à la valeur de référence, est fondée sur une réduction de 30 pour cent par rapport à la valeur de référence des Îles Salomon d'ici 2025 et la réduction régionale de 18,12 pour cent est fondée sur une réduction de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence des 11 autres PIP d'ici 2029. La phase II devrait couvrir une période de 15 ans allant de 2030 à 2045.

Réductions proposées

71. Les Gouvernements des PIP et le PNUE ont établi des prévisions de la consommation selon un scénario de maintien du statu quo sans intervention. Ce scénario prévoit que la consommation de HFC dépasse les engagements de conformité d'ici 2026 en se basant sur une croissance annuelle de 2,71 pour cent. Les HFC et l'application utilisant actuellement le plus de HFC (réfrigération commerciale ou climatisation résidentielle par exemple) sont supposés poursuivre leur croissance. En particulier, le R-404A et le HFC-134a devraient continuer à dominer la consommation de HFC dans les PIP. Les prévisions indiquent que le R-404A, le R-507A et le HFC-134a devraient augmenter lentement de 2024 à 2045 en raison de la prévision de croissance dans les navires de pêche, la réfrigération commerciale et la climatisation mobile. Les prévisions montrent que l'utilisation du R-410A devrait baisser à partir de 2031, mais que la quantité de R-410A sera encore relativement élevée comparativement aux autres substances restantes. La tendance du tableau 9 ci-dessous révèle qu'à partir de 2027, la consommation de HFC dans les 12 PIP devrait dépasser le niveau de contrôle au titre du scénario de maintien du statu quo, ce qui posera des risques de non-conformité.

Tableau 9. Prévisions de consommation des HFC selon le scénario sans contrainte, limites fixées par le Protocole de Montréal et propositions de réduction des HFC dans le cadre de la phase I (tonnes d'équivalent CO₂)

	2023*	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisions de consommation de HFC (taux de croissance annuel de 2,71 pour cent)	158 209	162 490	166 886	171 401	176 039	180 801	185 693
Limites de consommation de HFC du Protocole de Montréal	s. o.	171 271	171 271	171 271	171 271	171 271	154 143
Proposition de consommation de HFC en vertu du KIP	s. o.	171 271	171 271	150 416	150 416	150 416	140 239
Proposition de réduction de la consommation de HFC par rapport à la valeur de référence (%)	s. o.	0	0	-12,18	-12,18	-12,18	-18,12

* D'après les données communiquées en vertu de l'article 7.

** Le scénario de maintien du statu quo prévoit une croissance régulière de la consommation de HFC qui devrait atteindre 185 693 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2029, donnant une croissance annuelle moyenne sur six ans d'à peu près 2,71 pour cent.

Activités proposées

72. Les stratégies globales seront mises en œuvre par le biais d'activités régionales et nationales, et comporteront des activités nationales spécifiquement identifiées pour chaque pays, selon le récapitulatif figurant dans les tableaux 10 et 11 ci-dessous. Les activités régionales seront dirigées par le PNUE à titre d'agence d'exécution principale, et le Gouvernement de l'Australie à titre d'agence de collaboration bilatérale, et seront orientées vers l'élaboration d'outils visant à faciliter la mise en œuvre des activités nationales. La consommation dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération commerciale, industrielle et pour la pêche et dans le secteur de la climatisation résidentielle et mobile constitue la priorité des activités de la phase I du KIP.

Tableau 10. Principales activités régionales et nationales au titre de la phase I du KIP des Pays insulaires du Pacifique

Point stratégique	Activités régionales	Coût (\$ US)	Activités nationales (PNUE)	Coût (\$ US)
Mesures politiques et réglementaires pour soutenir la réduction des HFC	Trois ateliers thématiques régionaux pour les UNO et d'autres parties prenantes des 12 PIP, groupés avec les réunions de réseau annuelles (PNUE)	262 500	Ateliers de consultation publique pour soutenir les mises à jour réglementaires, notamment : - Interdiction d'importer des climatiseurs à base de R-410a (ensemble des 12 PIP) - Interdiction d'importer des réfrigérateurs domestiques à base de HFC-134a (ensemble des 12 PIP) - Évaluation de la possible interdiction d'immatriculer de nouveaux navires de pêche réfrigérés utilisant des HFC à fort PRP (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu)	48 000
Renforcement des systèmes de surveillance et d'application de la loi	Évaluation par un expert des systèmes de permis de Kiribati, Nauru, Nioué, des Îles Marshall, des Tonga et des Tuvalu, et atelier sur le renforcement des systèmes de permis et de quotas et l'assistance des pays après la réunion (PNUE)	45 500	Création d'une base de données électronique pour le système de permis applicable aux HFC et formation des importateurs (États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga)	160 000
	Un atelier technique sur le renforcement du système de permis et de quotas pour l'ensemble des 12 PIP (PNUE)	95 000		
Renforcement de la capacité du secteur MAC	Élaboration de bonnes pratiques pour l'entretien des équipements MAC, d'une formation basée sur les compétences et d'un module d'évaluation (Gouvernement de l'Australie)	25 000	Programme de formation aux bonnes pratiques de l'entretien pour les techniciens MAC (Îles Cook, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu)	72 000
	Un atelier régional de formation pour formateurs de cinq jours basé sur les compétences dans le pays hôte identifié, destiné aux formateurs MAC principaux de 9 PIP en 2026 (Gouvernement de l'Australie)	105 000		
Renforcement de la capacité dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique	Un atelier régional de formation pour formateurs de cinq jours dans le pays hôte identifié, destiné aux formateurs RAC principaux de 9 PIP en 2025 (Gouvernement de l'Australie)	105 000	Programme de formation pour techniciens aux bonnes pratiques de l'entretien dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique (Îles Cook, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu)	168 000
	Création d'un module de formation et d'évaluation basé sur les compétences concernant les bonnes pratiques de l'entretien et la sécurité (Gouvernement de l'Australie)	30 000		

Point stratégique	Activités régionales	Coût (\$ US)	Activités nationales (PNUE)	Coût (\$ US)
	Expert RAC pour la formation aux bonnes pratiques d'entretien dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique des Îles Marshall, de Nioué et des Tuvalu (Gouvernement de l'Australie)	30 000	Programme de formation pour techniciens avec un expert RAC au sujet des bonnes pratiques d'entretien dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique (Îles Marshall, Nioué et Tuvalu)	10 500
Renforcement de la capacité du secteur de la pêche	Aucun élément régional		Renforcement de la capacité des UNO et des techniciens RAC assurant l'entretien des navires de pêche (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu)	10 000
Technologie de remplacement à faible PRP	Un symposium de deux jours en 2027 dans le pays hôte identifié sur une technologie de remplacement/à faible PRP disponible et accessible, destiné aux UNO et aux représentants de l'industrie RAC des 12 PIP, groupé avec la réunion du réseau des PIP (Gouvernement de l'Australie)	93 000	Projet de démonstration sur une technologie à faible PRP (Îles Cook, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu)	150 000
Sensibilisation du public	Conception de matériel de sensibilisation aux KIP intégrant les questions de genre (PNUE)	20 000	Sensibilisation et communication destinées aux parties prenantes concernées (ensemble des 12 PIP)	104 000
Suivi du projet et soutien	Aucun élément régional		Suivi du projet (ensemble des 12 PIP), incluant : - Déplacements nationaux pour soutenir la mise en œuvre (42 000 \$ US) ; et - Fournitures de bureau pour soutenir la mise en œuvre (69 000 \$ US)	111 000
Total	Volet régional	811 000	Volet national	833 500

Tableau 11. Coût par activité et par pays du volet national et du volet régional de la phase I du KIP des Pays insulaires du Pacifique, conformément à la soumission (\$ US)

Pays	Mesures politiques et réglementaires pour soutenir la réduction progressive des HFC	Renforcement des systèmes de surveillance et d'application de la loi	Renforcement de la capacité du secteur MAC	Renforcement de la capacité pour la réfrigération, l'entreposage frigorifique et les navires de pêche et projet de démonstration	Sensibilisation du public	Mise en œuvre et suivi du projet	Total
Activités nationales							
Îles Cook	4 000	0	6 000	37 000	12 000	8 500	67 500
Kiribati	4 000	0	6 000	6 000	4 000	6 000	26 000
Îles Marshall	4 000	0	0	5 500	4 000	6 000	19 500
Micronésie (États fédérés de)	4 000	32 000	6 000	20 000	12 000	17 000	91 000
Nauru	4 000	0	0	6 000	4 000	3 000	17 000
Nioué	4 000	0	0	3 500	4 000	3 000	14 500
Palaos	4 000	32 000	6 000	43 000	12 000	7 000	104 000
Samoa	4 000	32 000	12 000	52 000	12 000	12 000	124 000
Îles Salomon	4 000	32 000	18 000	72 000	12 000	16 750	154 750

Pays	Mesures politiques et réglementaires pour soutenir la réduction progressive des HFC	Renforcement des systèmes de surveillance et d'application de la loi	Renforcement de la capacité du secteur MAC	Renforcement de la capacité pour la réfrigération, l'entreposage frigorifique et les navires de pêche et projet de démonstration	Sensibilisation du public	Mise en œuvre et suivi du projet	Total
Tonga	4 000	32 000	6 000	45 000	12 000	11 500	110 500
Tuvalu	4 000	0	6 000	3 500	4 000	3 000	20 500
Vanuatu	4 000	0	6 000	45 000	12 000	17 250	84 250
<i>Sous-total</i>	<i>48 000</i>	<i>160 000</i>	<i>72 000</i>	<i>338 500</i>	<i>104 000</i>	<i>111 000</i>	<i>833 500</i>
Activités régionales							
PNUE	262 500	140 500	0	0	20 000	0	423 000
Gouvernement de l'Australie	0	0	130 000	258 000	0	0	388 000
<i>Sous-total</i>	<i>262 500</i>	<i>140 500</i>	<i>130 000</i>	<i>258 000</i>	<i>20 000</i>	<i>0</i>	<i>811 000</i>
Total des volets	310 500	300 500	202 000	596 500	124 000	111 000	1 644 500

Mise en œuvre, coordination et suivi du projet

73. Le système établi dans le cadre des phases I et II du PGEH se poursuivra dans les pays où le volet régional du PGEH est géré par le PNUE, et l'UNO de chaque pays restera responsable de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des activités nationales. Le coût des activités de suivi s'élève à 111 000 \$ US, montant qui sera utilisé pour des déplacements nationaux et des fournitures de bureau destinés à soutenir la mise en œuvre.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

74. Conformément aux décisions 84/92(d), 90/48(c) et 92/40(b), les questions de genre seront prises en compte tout au long de la mise en œuvre de la phase I du KIP régional. De plus, une évaluation initiale des questions de genre a été menée durant la préparation de projet du KIP régional afin d'analyser la manière dont la dimension de genre pourrait être intégrée à la mise en œuvre du projet. Le personnel en charge de la gestion du projet veillera à ce que les ressources humaines, la gestion des connaissances et le renforcement de la capacité intègrent les questions de genre, en incluant des indicateurs spécifiques pour chaque activité, en surveillant l'avancement et en communiquant dessus. Des indicateurs ont été incorporés aux volets régional et national et incluront le nombre de candidats et candidates et d'hommes et de femmes recrutés, le pourcentage d'hommes et de femmes recevant des informations et participant aux activités du KIP, ainsi que le nombre d'évaluations tenant compte de la dimension de genre.

Coordination des activités dans le secteur de l'entretien au titre du plan d'élimination des HCFC et du plan de réduction progressive des HFC

75. La phase II du PGEH devrait se terminer en 2031 et la mise en œuvre de la phase I du KIP durera jusqu'en 2030. Le PGEH et le KIP seront donc mis en œuvre conjointement de 2024 à 2030. Les activités de réduction progressive des HFC ont été conçues de façon à être harmonisées avec l'élimination de la consommation de HCFC dans la mesure du possible, en identifiant les occasions d'œuvrer de conserve en évitant les doublons.

76. Le calendrier proposé pour les engagements de réduction progressive et les tranches de financement dans le cadre de la phase I du KIP régional, le calendrier des engagements d'élimination et des tranches de financement dans le cadre de la phase II du PGEH régional, et le calendrier des engagements d'élimination et des tranches de financement de chaque PIP sont présentés à l'annexe IV. L'Annexe V donne un aperçu

des activités de la phase II du PGEH et de la phase I du KIP et montre que les activités planifiées dans le cadre du KIP soit évitent la duplication des activités planifiées dans le cadre du PGEH, soit ajoutent un nouvel élément ou une nouvelle orientation pour compléter les activités du PGEH.

Coût total de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

77. La proposition de budget pour la phase I s'élève à 1 644 500 \$ US. Le coût des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération qui a été proposé pour onze pays, incluant les volets régional et national, respecte la décision 92/37. Pour les Îles Salomon, les volets régional et national proposés sont supérieurs de 9 750 \$ US au financement maximal admissible figurant dans la décision 92/37. Ce coût accru est dû à la proposition de réduction supplémentaire de 30 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici 2029. De plus, même si les 11 autres pays sont bien en-dessous du financement maximal admissible pour un projet individuel en vertu de la décision 92/37, le volet régional de 811 000 \$ US est inclus, ce qui porte le coût total du projet à 1 644 500 \$ US pour les activités régionales et nationales, soit 14 500 \$ US de plus que la somme des valeurs maximales pour un projet individuel pour atteindre une réduction globale de 18,12 pour cent par rapport à la valeur de référence régionale d'ici 2029, comme indiqué ci-dessous dans le tableau 12.

Tableau 12. Propositions de coûts pour le volet national et le volet régional et proposition de réduction pour la phase I du KIP des Pays insulaires du Pacifique (\$ US)

Pays	Consommation moyenne sur 2020-2022 (tm)	Financement admissible (décision 92/37)	Total proposé	Réduction proposée d'ici 2029 (%)
Îles Cook	1,77	135 000	67 500	10
Kiribati	2,25	135 000	26 000	10
Îles Marshall	3,22	135 000	19 500	10
Micronésie (États fédérés de)	3,87	135 000	91 000	10
Nauru	0,46	135 000	17 000	10
Nioué	0,02	135 000	14 500	10
Palaos	3,15	135 000	104 000	10
Samoa	6,09	135 000	124 000	10
Îles Salomon	16,10	145 000	154 750	30
Tonga	1,71	135 000	110 500	10
Tuvalu	0,13	135 000	20 500	10
Vanuatu	6,00	135 000	84 250	10
Activités régionales	s. o.	s. o.	811 000	s. o.
Total	44,78	1 630 000	1 644 500	18

Mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

78. La première tranche de financement de la phase I du PGEH, d'un montant total de 985 750 \$ US, sera mise en œuvre de décembre 2024 à décembre 2027 et inclura les activités figurant dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13. Principales activités régionales et nationales au titre de la première tranche de la phase I du KIP

Point stratégique	Activités régionales	Coût (\$ US)	Activités nationales (PNUE)	Coût (\$ US)
Mesures politiques et réglementaires pour soutenir la réduction progressive des HFC	Deux ateliers thématiques régionaux pour les UNO et d'autres parties prenantes des 12 PIP, groupés avec les réunions de réseau annuelles (PNUE)	175 000	Ateliers de consultation publique dans l'ensemble des 12 PIP pour soutenir les mises à jour réglementaires, notamment : - Interdiction d'importer des climatiseurs à base de R-410a (ensemble des 12 PIP) - Interdiction d'importer des réfrigérateurs domestiques à base de HFC-134a (ensemble des 12 PIP) - Évaluation de la possible interdiction d'immatriculer de nouveaux navires de pêche réfrigérés utilisant des HFC à fort PRP (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu)	48 000
Renforcement des systèmes de surveillance et d'application de la loi	Évaluation par un expert du système de permis de Kiribati, Nauru, Nioué, des Îles Marshall, des Tonga et des Tuvalu, et atelier sur le renforcement des systèmes de permis et de quotas et l'assistance des pays après la réunion (PNUE)	53 000	Consultation sur la création d'une base de données électronique pour le système de permis pour les HFC et la formation des importateurs ; et formation des importateurs de HFC à l'utilisation du système de permis électronique (États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga)	160 000
Renforcement de la capacité du secteur MAC	Élaboration de bonnes pratiques pour l'entretien des équipements MAC, d'une formation basée sur les compétences et d'un module d'évaluation (Gouvernement de l'Australie)	25 000	12 ateliers de formation aux bonnes pratiques de l'entretien pour un total de 180 techniciens MAC (Îles Cook, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu)	36 000
	Un atelier régional de formation pour formateurs de cinq jours basé sur les compétences dans le pays hôte identifié, destiné aux formateurs MAC principaux de 9 PIP en 2026 (Gouvernement de l'Australie)	105 000		
Renforcement de la capacité dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique	Un atelier régional de formation pour formateurs de cinq jours dans le pays hôte identifié, destiné aux formateurs RAC principaux de 9 PIP en 2025 (Gouvernement de l'Australie)	105 000	27 ateliers de formation aux bonnes pratiques de l'entretien dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique pour un total de 405 techniciens (Îles Cook, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu)	81 000
	Création d'un module de formation et d'évaluation basé sur les compétences concernant les bonnes pratiques de l'entretien et la sécurité	30 000		

Point stratégique	Activités régionales	Coût (\$ US)	Activités nationales (PNUE)	Coût (\$ US)
	(Gouvernement de l'Australie)			
	Expert RAC en bonnes pratiques de l'entretien dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique pour Nioué, les Tuvalu et les Îles Marshall (Gouvernement de l'Australie)	30 000	Trois ateliers de formation pour un total de 15 techniciens avec un expert RAC au sujet des bonnes pratiques de l'entretien dans la réfrigération et l'entreposage frigorifique (Îles Marshall, Nioué et Tuvalu)	5 250
Renforcement de la capacité du secteur de la pêche	Aucun élément régional	-	Renforcement de la capacité des UNO et des techniciens RAC assurant l'entretien des navires de pêche (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu)	5 000
Sensibilisation du public	Conception de matériel de sensibilisation aux KIP intégrant les questions de genre (PNUE)	20 000	Sensibilisation et communication destinées aux parties prenantes concernées (ensemble des 12 PIP)	52 000
Suivi du projet et soutien	Aucun élément régional	-	Suivi du projet (ensemble des 12 PIP), incluant : - Déplacements nationaux pour soutenir la mise en œuvre (21 000\$ US) ; et - Fournitures de bureau pour soutenir la mise en œuvre (34 500\$ US)	55 500
Total	Volet régional	543 000	Volet national	442 750

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

V. Observations

Questions liées à la consommation de HFC

79. Concernant la révision des données de référence pour les HFC, sept pays (à savoir les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Nioué, les Tuvalu et Vanuatu) avaient sollicité une révision des données de référence à la 73^e réunion du Comité de mise en œuvre. Le PNUE avait proposé d'utiliser les données de l'article 7 consignées par le Secrétariat de l'ozone (en tm et en tonnes d'équivalent CO₂) pour la revue du projet, pendant que la décision était en délibération ; étant donné que les valeurs de référence de la consommation du secteur de l'entretien de ces pays sont toutes inférieures à 15 tm, le niveau de financement total de la phase I du KIP ne serait pas affecté. Lors de la 73^e réunion, le Comité de mise en œuvre a décidé de ne pas approuver les propositions de modification des valeurs de référence de ces pays ; de ce fait, les données figurant à l'annexe III du présent document représentent la consommation de référence de HFC actuelle de chacun des pays.

80. Le PNUE a indiqué que même si la totalité des PIP dispose d'un système de permis et de quotas applicable et opérationnel pour les HFC, les écarts sont difficiles à éviter en raison des très faibles niveaux de consommation de HFC et de la période d'ajustement liée à la surveillance et à la communication des UNO sur un nouveau groupe de substances. Ainsi, des erreurs se sont glissées pour certains pays de la région dans le rapport sur les données de CP, qui a été resoumis par neuf pays (Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu) pour les années de 2019 à 2022, les erreurs variant selon le pays. D'autres divergences ont été identifiées dans le rapport de CP de 2023 pour Nauru et les Îles Salomon et dans le rapport resoumis en 2021 pour Vanuatu ; ces rapports

ont été resoumis le 14 novembre 2024, bien que le Secrétariat ne les ait pas examinés avant la publication du présent document. Les éléments inclus dans la phase I du KIP et visant à renforcer la capacité institutionnelle et réglementaire ainsi que la surveillance et l'application des systèmes faciliteront le traitement de ces questions.

81. Concernant la gestion de la fin de vie et l'élimination, le PNUE a expliqué que les pays ne disposent pas de réglementations permettant de contrôler et de surveiller la manipulation et l'élimination en toute sécurité des frigorigènes contenus dans les équipements arrivés en fin de vie. Par ailleurs, de telles réglementations seront examinées dans le cadre d'un projet devant être soumis en vertu de la décision 91/66, pour lequel une demande de financement préparatoire a été soumise à la présente réunion.

Cadres institutionnel, politique et réglementaire

Système de permis et de quotas pour les HFC

82. Conformément à la décision 87/50(g), le PNUE a confirmé la mise en place par les PIP d'un système de permis et de quotas pour surveiller les importations et les exportations de HFC. Le PNUE a expliqué la méthodologie qu'il est proposé de suivre dans les différents pays de la région pour la gestion des quotas de HFC, afin de veiller à ce que la consommation de HFC de chaque pays se maintienne dans les limites des objectifs de conformité. Le Secrétariat a fait remarquer que même de petites variations des quantités importées de certaines substances à fort PRP peuvent affecter les objectifs nationaux de consommation de HFC des pays. Le PNUE a indiqué que cela serait assuré par une répartition minutieuse des quotas de HFC accompagnée d'une formation et d'un renforcement de la capacité des UNO concernant la gestion des quotas de HFC, la surveillance et l'application de la répartition des quotas et des importations, ainsi qu'un haut niveau de coordination et de consultation avec les importateurs et les autorités douanières. Les activités liées au renforcement de la surveillance et de la mise en application des systèmes pour les HFC et au renforcement de la capacité au titre des PGEH et du KIP, en particulier, garantiront la conformité.

Réglementations interdisant l'importation des équipements à base de HFC

83. Le Secrétariat a demandé des informations complémentaires pour savoir si les PIP envisagent d'interdire l'importation des équipements à base de HFC (en particulier les réfrigérateurs domestiques), des équipements de réfrigération commerciale à base de HFC et des climatiseurs à base de R-410A. Le PNUE a répondu que pour l'instant, les équipements fonctionnant aux HFC ne sont pas interdits dans les pays. Durant la mise en œuvre du KIP, des interventions réglementaires, qui réduiraient la population des équipements à base de HFC, seront examinées par les PIP. En termes de délais, le PNUE a mentionné que les PIP seront en mesure de mettre en œuvre des réglementations interdisant l'importation des réfrigérateurs domestiques à base de HFC et des climatiseurs à base de R-410A d'ici le 1er janvier 2029. Ils poursuivront aussi les consultations avec le personnel technique et les parties prenantes nationales pertinents au sujet de la mise en place de mesures et/ou d'interdictions supplémentaires concernant les équipements de réfrigération commerciale fonctionnant aux HFC et à fort PRP. Le PNUE a convenu de fournir une mise à jour sur ces réglementations lors de la soumission de la deuxième tranche de la phase I du KIP.

Questions techniques et financières

84. Le Secrétariat a demandé des informations complémentaires sur la manière dont le renforcement de la capacité des techniciens d'entretien sera abordé durant la phase I du KIP régional. Le PNUE a répondu que le renforcement de la capacité et les programmes de formation qui sont prévus, tant au niveau régional que national, porteront sur les équipements de réfrigération et les équipements MAC. Les activités planifiées au titre du PGEH incluent des activités de renforcement de la capacité des techniciens vis-à-vis de la climatisation, qui soutiendront aussi la réduction progressive des HFC, pour éviter tout chevauchement entre les activités. En ce qui concerne le soutien matériel des techniciens d'entretien, le PNUE a expliqué que, en gardant à l'esprit le financement actuellement disponible au titre de la phase I du KIP régional et

des priorités nationales des pays concernant la gestion de la demande et de l'approvisionnement des HFC, aucun soutien matériel n'est prévu pour les techniciens d'entretien et les centres de formation dans le cadre de la phase I du KIP régional. Cependant, le PNUE et le Gouvernement de l'Australie s'efforceront avec les PIP d'utiliser les équipements acquis au titre de la phase II du PGEH pour renforcer la capacité des techniciens d'entretien durant la formation dispensée au cours de la phase I du KIP. L'acquisition d'équipements pour les centres de formation et les techniciens sera envisagée à la lumière d'une évaluation des besoins techniques durant la préparation de la phase II du KIP.

85. Concernant le système de certification destiné aux techniciens d'entretien, le PNUE travaille aux côtés des PIP dont les réglementations sur les SAO incluent des dispositions sur la certification des techniciens à la manipulation des frigorigènes pour garantir l'exécution de ces réglementations, et aide les autres pays à évaluer de possibles mesures réglementaires visant à instaurer une certification obligatoire des techniciens. L'atelier thématique portant sur la création et la mise en œuvre d'une certification basée sur les compétences dans les PIP, qui s'est tenu dans les Îles Cook en février 2024 au titre des activités du PGEH, a souligné l'importance d'une telle certification et a proposé une méthode pour sa mise en place. En outre, durant la deuxième tranche de la phase II du PGEH, le PNUE, en collaboration avec le Gouvernement de l'Australie, réalisera un atelier régional sur l'évaluation basée sur les compétences pour renforcer la capacité au niveau national. Le PNUE a expliqué que durant les programmes de formation portant sur les équipements de réfrigération et de climatisation mobile qui se dérouleront durant la phase I du KIP, les techniciens passeront également une évaluation technique après la formation et, en fonction des résultats de cette évaluation, un certificat de compétence leur sera remis. Sur le long terme, le PNUE consultera aussi différentes parties prenantes pour explorer la possibilité d'harmoniser la certification basée sur les compétences au sein des PIP et voir s'il serait envisageable de créer une certification régionale pour les techniciens d'entretien, car cela encouragerait davantage de techniciens d'entretien à se faire certifier. Ce point sera examiné durant la phase II du KIP en fonction de l'avancement de la mise en œuvre au niveau national.

86. En ce qui concerne la proposition de mise en œuvre d'un projet de démonstration dans six pays pour populariser l'adoption de technologies de réfrigération à faible PRP dans les applications de réfrigération commerciale (entreposage frigorifique ou réfrigération commerciale par exemple), l'utilisation des équipements chez différents utilisateurs finaux et la démonstration de leur sécurité et de leur efficacité accélèreraient l'adoption de ces technologies. En gardant à l'esprit l'échelle limitée de cette activité, le Secrétariat a échangé avec le PNUE au sujet des possibles répercussions de l'adoption de cette technologie dans la région. Suite à cela, il a été convenu que le PNUE continuera à consulter les parties prenantes au sujet de cet aspect du projet afin d'évaluer sa faisabilité, en tenant compte de l'état de préparation des pays (par exemple, accès à la technologie, capacité des techniciens à installer et à assurer la maintenance de ces équipements...). Si le plan n'est pas viable sur le plan technique ou économique, un plan de remplacement sera présenté lors de la soumission de la deuxième tranche pour utiliser ces fonds à des fins de renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien.

87. Par ailleurs, le PNUE a précisé que la démonstration cible les applications RAC d'ampleur et non les climatiseurs résidentiels ou les réfrigérateurs commerciaux/domestiques autonomes. Les principaux critères pour choisir les équipements seront les performances énergétiques et l'emploi de frigorigènes à faible PRP. Les critères de participation au projet de démonstration seront (a) détenir un appareil dans le secteur de la réfrigération commerciale/l'entreposage frigorifique, (b) pouvoir fournir un cofinancement afin de couvrir les dépenses non prises en charge par le financement du projet et (c) accepter de collaborer à l'évaluation et de partager les résultats du projet de démonstration. Les détails seront finalisés durant la mise en œuvre. Dans le cadre de la démonstration, il est proposé d'acquérir au total six types d'équipements différents couvrant l'entreposage frigorifique, la réfrigération dans le secteur de la pêche et la réfrigération commerciale (non autonome). Le PNUE soumettra également un rapport final sur la mise en œuvre de ce projet, incluant l'élimination des HFC et les gains d'efficacité énergétique atteints, conformément à la décision 92/36(g).

Soutien apporté par les autres pays de la région

88. Même si les Fidji ne font pas partie du projet régional, ce pays, qui est l'un des plus gros consommateurs de HFC de la région, interviendra dans la mise en œuvre du KIP régional des PIP. Tandis que la phase I du KIP des Fidji est en cours de préparation et de finalisation, les possibles activités devant être mises en œuvre par le PNUE seront alignées avec les activités menées au titre de la phase I du KIP régional des PIP afin de maximiser les bénéfices d'une approche régionale. Par exemple, les UNO et les formateurs principaux des Fidji peuvent apporter leur soutien en partageant leurs connaissances et leur expérience avec d'autres PIP en fonction des besoins identifiés, dans le cadre de la coopération sud-sud ; les Fidji disposent d'une installation de formation bien équipée, pouvant potentiellement accueillir les programmes de formation régionaux devant être déroulés au titre du KIP régional ; et les Fidji sont actuellement en train de mener des consultations au sujet de l'iPIC¹⁰ avant d'accorder des permis d'exportation de substances réglementées vers d'autres pays, dont les PIP. Les Fidji peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du contrôle de l'import-export des HFC dans la région des PIP.

Coût total du projet

89. Le PNUE a expliqué que les activités (et leurs coûts associés) aux niveaux régional et national incluses dans la phase I du KIP régional étaient évaluées avec attention à la lumière de l'expérience acquise durant la mise en œuvre du PGEH. Des consultations étroites se sont tenues entre les PIP, le PNUE et le Gouvernement de l'Australie afin de discuter de la meilleure façon de refléter le coût réel des activités de mise en œuvre dans les très petits pays, dont l'emplacement géographique et l'éparpillement sont des éléments importants à prendre en compte. Une difficulté majeure de la mise en œuvre du PGEH était le financement insuffisant attribué à la formation et aux déplacements entre les PIP et au sein de chacun d'eux. Durant les délibérations, le PNUE a convenu de réduire la demande de financement pour les Îles Salomon à 140 250 \$ US, pour que le total correspondant aux 12 pays et au volet régional soit égal à la somme du financement maximal admissible pour les pays en vertu de la décision 92/37(b)(ii).

90. Avec un coût total de 1 630 000 \$ US, la phase I du KIP des PIP entraînera une réduction de 31 032 tonnes d'équivalent CO₂ par rapport à la consommation de HFC admissible au financement de la région, comme le résument les tableaux 14 et 15 ci-dessus, avec les coûts révisés en gras.

Tableau 14. Coûts proposés et convenus pour le volet national et le volet régional et réduction de la phase I du KIP des Pays insulaires du Pacifique (\$ US)

Pays	Consommation moyenne sur 2020-2022 (tm)	Financement admissible (décision 92/37)	Total initialement proposé	Total convenu	Réduction proposée d'ici 2029 (%)
Îles Cook	1,77	135 000	67 500	67 500	10
Kiribati	2,25	135 000	26 000	26 000	10
Îles Marshall	3,22	135 000	19 500	19 500	10
Micronésie (États fédérés de)	3,87	135 000	91 000	91 000	10
Nauru	0,46	135 000	17 000	17 000	10
Nioué	0,02	135 000	14 500	14 500	10
Palaos	3,15	135 000	104 000	104 000	10
Samoa	6,09	135 000	124 000	124 000	10
Îles Salomon	16,10	145 000	154 750	140 250	30
Tonga	1,71	135 000	110 500	110 500	10
Tuvalu	0,13	135 000	20 500	20 500	10
Vanuatu	6,00	135 000	84 250	84 250	10
Activités régionales	s. o.	s. o.	811 000	811 000	s. o.
Total	44,78	1 630 000	1 644 500	1 630 000	18,12

¹⁰ Consentement informel préalable en connaissance de cause.

Tableau 15. Coût par activité et par pays du volet national et du volet régional de la phase I du KIP des Pays insulaires du Pacifique (\$ US)

Pays	Mesures politiques et réglementaires pour soutenir la réduction progressive des HFC	Renforcement des systèmes de surveillance et d'application de la loi	Renforcement de la capacité du secteur MAC	Renforcement de la capacité pour la réfrigération, l'entreposage frigorifique et les navires de pêche et projet de démonstration	Sensibilisation du public	Mise en œuvre et suivi du projet	Total
Activités nationales							
Îles Cook	4 000	0	6 000	37 000	12 000	8 500	67 500
Kiribati	4 000	0	6 000	6 000	4 000	6 000	26 000
Îles Marshall	4 000	0	0	5 500	4 000	6 000	19 500
Micronésie (États fédérés de)	4 000	32 000	6 000	20 000	12 000	17 000	91 000
Nauru	4 000	0	0	6 000	4 000	3 000	17 000
Nioué	4 000	0	0	3 500	4 000	3 000	14 500
Palaos	4 000	32 000	6 000	43 000	12 000	7 000	104 000
Samoa	4 000	32 000	12 000	52 000	12 000	12 000	124 000
Îles Salomon	4 000	32 000	18 000	60 000	12 000	14 250	140 250
Tonga	4 000	32 000	6 000	45 000	12 000	11 500	110 500
Tuvalu	4 000	0	6 000	3 500	4 000	3 000	20 500
Vanuatu	4 000	0	6 000	45 000	12 000	17 250	84 250
<i>Sous-total</i>	<i>48 000</i>	<i>160 000</i>	<i>72 000</i>	<i>326 500</i>	<i>104 000</i>	<i>108 500</i>	<i>819 000</i>
Activités régionales							
PNUE	262 500	140 500	0	0	20 000	0	423 000
Gouvernement de l'Australie	0	0	130 000	258 000	0	0	388 000
<i>Sous-total</i>	<i>262 500</i>	<i>140 500</i>	<i>130 000</i>	<i>258 000</i>	<i>20 000</i>	<i>0</i>	<i>811 000</i>
Total des volets	310 500	300 500	202 000	584 500	124 000	108 500	1 630 000

91. La phase I du KIP sera mise en œuvre en deux tranches. Les ajustements apportés à la première tranche, fondés sur les coûts convenus pour les Îles Salomon, incluent une réduction du volet national sur la formation des techniciens aux bonnes pratiques de l'entretien des réfrigérateurs et de l'entreposage frigorifique à 75 000 \$ US (et non plus 81 000 \$ US), un abaissement du nombre total des sessions de formation à 25 pour un total de 375 techniciens et une modification du montant sollicité pour la mise en œuvre et le suivi du projet à 53 750 \$ US (et non plus 55 500 \$ US). Après révision, la demande de financement totale pour la mise en œuvre de la première tranche s'élève à 978 000 \$ US. Le calendrier des engagements de réduction progressive des HFC et d'élimination des HCFC et des tranches du KIP et du PGEH est présenté à l'Annexe IV du présent document.

Cofinancement

92. Le cofinancement de la phase I du KIP régional se présentera sous la forme d'une contribution en nature de tous les gouvernements des PIP, comprenant les ressources humaines que sont les agents de gestion et de soutien des UNO qui supervisent et mettent en œuvre la phase I des activités du KIP. Cette contribution inclura aussi des bureaux, des télécommunications et des procédures administratives destinés à la mise en œuvre des activités du KIP.

Plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2024-2026

93. Le PNUE et le Gouvernement de l'Australie demandent 1 630 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence, pour la mise en œuvre de la phase I du KIP des PIP. La somme totale demandée, de 1 105 140 \$ US, coûts d'appui d'agence inclus, pour la période de 2024 à 2026, est supérieure de 184 190 \$ US au montant figurant dans le plan d'activités.

Pérennité de la réduction progressive des HFC et évaluation des risques

94. Les activités planifiées au titre de la phase I du KIP régional des PIP aideront les pays de la région à pérenniser leur réduction progressive des HFC par le renforcement de la mise en œuvre des systèmes de permis et de quotas de HFC nationaux et des mesures de renforcement de la capacité visant à aider les pays à contrôler et surveiller leur consommation de HFC de manière pérenne. Les mesures en faveur de la formation et du renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien constituent également un élément important du projet qui facilitera la réduction des émissions et l'application de bonnes pratiques lors de l'entretien des équipements MAC et RAC, ainsi que la manipulation en toute sécurité des substances remplaçant les HFC. Neuf PIP sans système de certification pour les techniciens prévoient aussi, en consultation avec le PNUE, de mettre en place des systèmes de certification, qui aideront à pérenniser le recours à de nouvelles solutions de remplacement dans ces applications. Afin de réduire la dépendance aux HFC, les PIP interdiront l'importation de réfrigérateurs domestiques à base de HFC et de climatiseurs à base de R-410A d'ici le 1er janvier 2029 et envisageront d'appliquer des restrictions aux équipements de réfrigération commerciale à base de HFC en consultation avec les parties prenantes nationales. Des programmes de sensibilisation et de vulgarisation visant à accélérer le rythme de l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP dans les applications de réfrigération sont aussi prévus. Le projet comprend en outre des activités périodiques de consultation et de renforcement de la capacité aussi bien au niveau national que régional durant la mise en œuvre de la phase I, ce qui atténuera les potentiels risques résultant d'un manque de capacité important des UNO. En combinant les mesures susmentionnées, les PIP seront capables de réduire progressivement les HFC de manière pérenne et conformément aux objectifs sur lesquels ils se sont engagés.

Incidence sur le climat

95. Les activités proposées, notamment la mise en œuvre de la formation et du renforcement de la capacité des différentes parties prenantes nationales afin d'encourager l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP, la formation des techniciens, les programmes de sensibilisation et de vulgarisation, ainsi que le renforcement du contrôle et de la surveillance des HFC, indiquent que la mise en œuvre de la phase I du KIP réduira les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère, entraînant des effets bénéfiques sur le climat. Un calcul de l'incidence sur le climat des activités du KIP montre que d'ici 2029, les PIP auront réduit d'environ 31 032 tonnes d'équivalent CO₂ leurs émissions de HFC, cette valeur correspondant à la différence entre la valeur de référence et l'objectif de 2029, en supposant que tous les HFC consommés auront finalement été émis.

Projet d'Accord

96. Aucun projet d'Accord entre le Gouvernement des PIP et le Comité exécutif n'a été préparé pour la phase I du KIP régional, car le modèle d'accord est encore en cours d'examen par le Comité exécutif.

97. Si le Comité exécutif le désire, le financement de la phase I du KIP régional des PIP pourrait être approuvé en principe, et le financement de la première tranche pourrait être approuvé étant entendu que l'Accord sera préparé et présenté lors d'une future réunion, avant la soumission de la deuxième tranche, et une fois le modèle d'accord approuvé.

VI. Recommandation

98. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) D'approuver, en principe, la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) régional pour les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, les Palaos, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu (les Pays insulaires du Pacifique) pour la période 2024-2029 afin de réduire la consommation de HFC de 18,12 pour cent par rapport à la valeur de référence régionale d'ici 2029, pour un montant de 1 841 900 \$ US, constitué de 1 242 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 161 460 \$ US, pour le PNUE, et de 388 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 50 440 \$ US, pour le Gouvernement de l'Australie, comme indiqué dans le calendrier figurant à l'annexe IV du présent document ;
- (b) D'approuver la première tranche de la phase I du KIP des Pays insulaires du Pacifique ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant, pour un montant de 1 105 140 \$ US, constitué de 683 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 88 790 \$ US, pour le PNUE, et de 295 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 38 350 \$ US, pour le gouvernement de l'Australie ;
- (c) De prendre note du fait que, à l'achèvement du projet de démonstration se déroulant chez des utilisateurs finaux dans le cadre de la phase I du KIP, le PNUE soumettra un rapport final sur sa mise en œuvre, incluant l'élimination des HFC et les gains d'efficacité énergétique atteints, conformément à la décision 92/36(g) ; et
- (d) De demander aux Gouvernements des Pays insulaires du Pacifique, au PNUE, au Gouvernement de l'Australie et au Secrétariat de finaliser le projet d'Accord entre les Gouvernements des Pays insulaires du Pacifique et le Comité exécutif sur la réduction de la consommation de HFC, notamment les informations figurant dans l'annexe mentionnée à l'alinéa (a) ci-dessus, et de le soumettre à une prochaine réunion une fois le modèle d'Accord pour les KIP approuvé par le Comité exécutif.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD RÉVISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DES PAYS DES ÎLES DU PACIFIQUE (LES ÎLES COOK, KIRIBATI, LES ÎLES MARSHALL, LES ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE, NAURU, NIUE, PALAU, SAMOA, ILES SALOMON, TONGA, TUVALU, ET VANUATU) ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les modifications pertinentes sont indiquées en gras pour faciliter la référence)

17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre les gouvernements des pays insulaires du Pacifique et le Comité exécutif lors de la 86^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	39,40	39,40	39,40	19,70	19,70	0,00	s. o..
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	39,40	10,32	10,32	5,19	5,19	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	2 165 400	0	2 772 000	0	0	294 000	5 231 400
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	279 469	0	348 188	0	0	37 675	665 332
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	375 000	0	382 000	0	0	0	757 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	48 603	0	44 667	0	0	0	93 270
3.1	Total du financement convenu (\$US)	2 540 400	0	3 154 000	0	0	294 000	5 988 400
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	328 072	0	392 855	0	0	37 675	758 602
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	2 868 472	0	3 546 855	0	0	331 675	6 747 002
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							39,40
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							21,22
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

LES ÎLES COOK

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,56	0,56	0,56	0,28	0,28	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	165 050	0	141 500	0	0	15 250	321 800
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	21 457	0	18 396	0	0	1 982	41 834
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	165 050	0	141 500	0	0	15 250	321 800
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	21 457	0	18 396	0	0	1 982	41 834
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	186 507	0	159 896	0	0	17 232	363 634
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							0,56
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,30
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

KIRIBATI

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,63	0,63	0,63	0,32	0,32	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	0,63	0,45	0,45	0,23	0,23	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	201 600	0	189 500	0	0	25 250	416 350
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	26 208	0	24 635	0	0	3 283	54 126
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	201 600	0	189 500	0	0	25 250	416 350
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	26 208	0	24 635	0	0	3 283	54 126
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	227 808	0	214 135	0	0	28 533	470 476
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							0,63
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,34
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

LES ÎLES MARSHALL

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	2,59	2,59	2,59	1,30	1,30	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	2,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	74 200	0	135 500	0	0	12 250	221 950
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	9 646	0	17 615	0	0	1 593	28 854
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	74 200	0	135 500	0	0	12 250	221 950
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	9 646	0	17 615	0	0	1 593	28 854
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	83 846	0	153 115	0	0	13 843	250 804
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							2,59
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							1,40
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

LES ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,66	1,66	1,66	0,83	0,83	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1,66	1,66	1,66	0,83	0,83	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	202 100	0	248 500	0	0	33 250	483 850
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	26 273	0	32 305	0	0	4 323	62 901
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	202 100	0	248 500	0	0	33 250	483 850
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	26 273	0	32 305	0	0	4 323	62 901
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	228 373	0	280 805	0	0	37 573	546 751
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							1,66
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,89
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

NAURU

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,12	0,12	0,12	0,06	0,06	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	65 450	0	85 500	0	0	5 250	156 200
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	8 509	0	11 115	0	0	683	20 306
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	65 450	0	85 500	0	0	5 250	156 200
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	8 509	0	11 115	0	0	683	20 306
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	73 959	0	96 615	0	0	5 933	176 506
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							0,12
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,06
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

NIUE

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,10	0,10	0,10	0,05	0,05	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	41 200	0	75 500	0	0	5 250	121 950
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	5 356	0	9 815	0	0	683	15 854
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	41 200	0	75 500	0	0	5 250	121 950
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	5 356	0	9 815	0	0	683	15 854
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	46 556	0	85 315	0	0	5 933	137 804
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							0,10
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,05
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

PALAU

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,93	1,93	1,93	0,97	0,97	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1,93	1,93	1,93	0,97	0,97	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	183 000	0	116 500	0	0	13 250	312 750
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	23 790	0	15 145	0	0	1 723	40 658
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	183 000	0	116 500	0	0	13 250	312 750
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	23 790	0	15 145	0	0	1 723	40 658
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	206 790	0	131 645	0	0	14 973	353 408
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							

SAMOA

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	2,99	1,93	1,93	1,50	1,50	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	2,99	1,93	1,93	0,68	0,68	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	195 950	0	188 500	0	0	20 250	404 700
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	25 474	0	24 505	0	0	2 633	52 611
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	195 950	0	188 500	0	0	20 250	404 700
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	25 474	0	24 505	0	0	2 633	52 611
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	221 424	0	213 005	0	0	22 883	457 311
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							2,99
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							1,61
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

ÎLES SALOMON

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	22,78	22,78	22,78	11,39	11,39	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	22,78	4,29	4,29	2,15	2,15	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	271 250	0	247 000	0	0	29 250	547 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	35 263	0	31 160	0	0	3 803	70 225
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	271 250	0	247 000	0	0	29 250	547 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	35 263	0	31 160	0	0	3 803	70 225
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	306 513	0	278 160	0	0	33 053	617 725
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							22,78
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							12,27
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

TONGA

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,66	1,66	1,66	0,83	0,83	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1,66	0,15	0,15	0,08	0,08	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	197 050	0	169 500	0	0	22 250	388 800
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	25 617	0	22 035	0	0	2 893	50 544
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	197 050	0	169 500	0	0	22 250	388 800
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	25 617	0	22 035	0	0	2 893	50 544
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	222 667	0	191 535	0	0	25 143	439 344
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							1,66
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,89
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

TUVALU

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,07	1,07	1,07	0,53	0,53	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1,07	0,20	0,20	0,10	0,10	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	76 450	0	82 500	0	0	10 250	169 200
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	9 939	0	10 726	0	0	1 332	21 996
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	76 450	0	82 500	0	0	10 250	169 200
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	9 939	0	10 726	0	0	1 332	21 996
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	86 389	0	93 226	0	0	11 582	191 196
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							1,07
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							0,57
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							0,00

VANUATU

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021-2023	2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	3,32	3,32	3,32	1,66	1,66	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	3,32	0,29	0,29	0,15	0,15	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	212 100	0	257 000	0	0	27 250	496 350
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	27 573	0	33 410	0	0	3 543	64 526
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$US)	212 100	0	257 000	0	0	27 250	496 350
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	27 573	0	33 410	0	0	3 543	64 526
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	239 673	0	290 410	0	0	30 793	560 876
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)							
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)							
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							

Annex II

HFC BASELINE CONSUMPTION DATA BY COUNTRY (CO₂-eq tonnes)

Country	2020	2021	2022	Average	HCFC 65%	Baseline	10% reduction	2029 maximum
Cook Islands	1,521	6,647	8,065	5,411	1,050	6,461	646	5,815
Kiribati	7,063	10,471	3,569	7,034	1,141	8,176	818	7,358
Marshall Islands	7,067	4,380	6,943	6,130	4,694	10,824	1,082	9,742
Micronesia (Federated States of)	8,341	8,582	15,017	10,647	2,953	13,600	1,360	12,240
Nauru	335	1,186	1,456	993	212	1,204	120	1,084
Niue	-	74	-	25	177	201	20	181
Palau	7,676	6,626	6,318	6,874	3,494	10,368	1,037	9,331
Samoa	24,593	9,997	10,845	15,145	5,412	20,557	2,056	18,501
Solomon Islands	24,707	30,525	29,625	28,286	41,230	69,516	6,952	62,564
Tonga	3,930	6,663	3,433	4,675	3,000	7,676	768	6,908
Tuvalu	296	343	178	273	1,934	2,206	221	1,985
Vanuatu	11,915	13,781	17,511	14,402	6,080	20,482	2,048	18,434
Totals	97,445	99,275	102,962	99,894	71,377	171,271	17,128	154,143

As of 10 September 2024

Annex III

ARTICLE 7 DATA BY COUNTRY

	Substance	GWP	Metric tonnes					CO ₂ -eq tonnes				
			2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Cook Island	HFC-32	675	0.02	0.02	0.09	0.03	0.11	14	10	61	22	71
	HFC-134a	1430	0.42	-	0.54	-	2.00	601	-	778	-	2,859
	HFC-143a	4470	-	0.12	-	0.54	0.00	-	547	-	2,432	-
	R-404A	3922	0.45	0.07	1.05	1.11	1.95	1,765	256	4,133	4,361	7,628
	R-410A	2088	0.66	0.34	0.80	0.60	1.24	1,378	708	1,674	1,250	2,595
	Total		1.55	0.54	2.49	2.29	5.29	3,757	1,521	6,647	8,065	13,152
Kiribati	HFC-32	675	-	0.03	0.10	0.01	0.00	-	20	68	6	2
	HFC-134a	1430	0.83	0.33	1.47	0.07	1.14	1,188	467	2,102	102	1,630
	HFC-23	14800	-	-	0.15	-	-	-	-	2,220	-	-
	R-404A	3922	0.79	1.50	1.21	0.86	0.87	3,098	5,882	4,745	3,384	3,420
	R-410A	2088	0.62	0.33	0.64	0.04	0.28	1,286	694	1,336	77	589
	Total		2.24	2.19	3.57	0.98	2.30	5,572	7,063	10,471	3,569	5,641
Marshall Island	HFC-32	675	-	0.03	0.00	0.00	0.09	-	20	-	-	59
	HFC-134a	1430	0.38	1.37	1.16	1.09	2.27	543	1,958	1,660	1,564	3,249
	R-404A	3922	0.38	0.00	0.24	0.10	4.29	1,490	-	945	400	16,832
	R-407C	1774	0.07	0.00	0.00	0.00	0.03	124	-	-	-	60
	R-410A	2088	2.27	2.44	0.85	2.39	5.47	4,739	5,089	1,774	4,979	11,419
	R-507A	3985	0.05	-	-	-	-	199	-	-	-	-
	Total		3.15	3.84	2.25	3.58	12.16	7,096	7,067	4,380	6,943	31,619
Federated States of Micronesia	HFC-32	675	0.01	0.01	0.08	0.04	0.10	7	7	54	27	66
	HFC-134a	1430	0.61	1.10	1.10	0.67	0.90	868	1,566	1,573	958	1,288
	HFC-152a	124	-	0.00	0.01	0.00	0.00	-	-	1	-	-
	R-404A	3922	2.76	0.26	0.52	0.09	0.24	10,808	1,031	2,039	353	949
	R-407A	2107	-	-	0.27	0.05	0.14	-	-	569	105	287
	R-407C	1774	0.39	0.35	0.52	0.00	0.24	685	623	922	-	426
	R-410A	2088	0.72	1.24	0.59	0.26	0.65	1,499	2,580	1,232	543	1,365
	R-438A	2264	0.07	-	-	-	-	154	-	-	-	-
	R-507A	3985	-	0.64	0.55	3.27	3.27	-	2,534	2,192	13,031	13,031
	Total		4.55	3.59	3.64	4.38	5.54	14,020	8,341	8,582	15,017	17,412
Nauru	HFC-32	675	-	0.06	0.03	0.04	0.15	-	41	20	24	101
	HFC-134a	1430	-	0.15	0.33	-	0.50	-	215	466	-	715
	R-404A	3922	-	-	0.02	0.31	0.34	-	-	86	1,196	1,333
	R-407C	1774	-	0.05	-	-	-	-	80	-	-	-
	R-410A	2088	-	-	0.29	0.11	0.18	-	-	614	236	376
	Total		-	0.26	0.67	0.45	1.17	-	335	1,186	1,456	2,525
Niue	HFC-32	675	-	-	0.03	-	-	-	-	20	-	-
	HFC-134a	1430	-	-	0.01	-	-	-	-	14	-	-
	R-404A	3922	-	-	0.01	-	-	-	-	39	-	-
	R-410A	2088	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total		-	-	0.05	-	-	-	-	74	-	-
Palau	HFC-32	675	-	-	0.05	-	-	-	-	34	-	-
	HFC-134a	1430	-	1.12	-	0.91	0.98	915	1,602	872	1,301	1,401
	R-404A	3922	-	0.81	0.40	0.41	0.39	3,686	3,176	1,569	1,608	1,537
	R-407A	2107	-	-	0.79	0.23	0.23	-	-	1,665	485	478
	R-407C	1774	0.14	0.41	0.39	0.06	0.00	248	727	692	106	-
	R-410A	2088	0.76	1.04	0.86	1.35	1.41	1,587	2,171	1,795	2,818	2,943
	Total		2.48	3.38	3.10	2.96	3.01	6,436	7,676	6,626	6,318	6,360
Samoa	HFC-32	675	0.68	-	-	0.09	0.70	459	-	-	61	475
	HFC-134a	1430	1.07	2.77	1.66	0.54	1.45	1,527	3,965	2,373	778	2,076
	R-404A	3922	3.22	3.32	1.14	1.43	1.87	12,631	13,015	4,480	5,596	7,318
	R-407C	1774	0.10	-	0.20	0.23	-	177	-	349	401	-

	Substance	GWP	Metric tonnes					CO ₂ -eq tonnes				
			2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
	R-410A	2088	4.47	3.65	1.34	1.92	2.25	9,335	7,614	2,794	4,010	4,686
	R-427A	2138	0.30	-	-	-	-	641	-	-	-	-
	R-507A	3985	0.10	-	-	-	-	399	-	-	-	-
	Total		9.94	9.74	4.34	4.21	6.27	25,170	24,593	9,997	10,845	14,555
Soloman Islands	HFC-32	675	-	0.88	0.88	1.24	1.48	-	594	594	837	999
	HFC-134a	1430	-	7.55	8.03	9.34	13.22	-	10,797	11,483	13,356	18,905
	R-404A	3922	-	0.46	0.95	0.54	1.13	-	1,804	3,726	2,118	4,447
	R-407C	1774	-	0.30	0.30	0.29	0.29	-	532	532	514	506
	R-410A	2088	-	5.26	5.83	5.75	4.18	-	10,980	12,170	12,003	8,732
	R-507A	3985	-	0.00	0.51	0.20	0.00	-	-	2,020	797	-
	R-507C	3985	-	-	-	-	0.64	-	-	-	-	2,558
	Total		-	14.45	16.50	17.36	20.94	-	24,707	30,525	29,625	36,147
Tonga	HFC-32	675	0.05	0.04	0.01	0.04	0.07	34	24	6	27	49
	HFC-134a	1430	0.16	0.46	0.64	0.26	0.68	229	659	915	372	974
	R-404A	3922	0.19	0.39	1.40	0.63	1.41	745	1,531	5,490	2,471	5,548
	R-407A	2107	0.04	0.11	0.04	-	-	84	238	84	-	-
	R-407C	1774	-	0.41	-	-	-	-	734	-	-	-
	R-410A	2088	0.34	0.36	0.08	0.27	0.40	710	743	167	564	844
	Total		0.78	1.77	2.17	1.20	2.57	1,802	3,930	6,663	3,433	7,415
Tuvalu	HFC-32	675	-	-	0.003	0.01	0.02	-	-	2	6	13
	HFC-134a	1430	0.36	0.03	0.03	0.04	0.80	515	39	37	58	1,147
	R-404A	3922	-	-	-	0.01	-	-	-	-	43	-
	R-410A	2088	0.14	0.08	0.15	0.03	0.27	292	165	304	71	566
	R-507A	3985	0.05	0.02	-	-	0.02	199	92	-	-	90
	Total		0.55	0.13	0.17	0.09	1.11	1,006	296	343	178	1,816
Vanuatu	HFC-32	675	0.06	0.20	0.26	0.16	0.05	41	135	178	110	35
	HFC-134a	1430	0.99	1.89	1.35	1.77	1.63	1,416	2,703	1,924	2,528	2,334
	R-404A	3922	1.44	0.66	1.44	1.52	3.42	5,647	2,588	5,642	5,942	13,422
	R-407A	2107	-	0.00	0.05	0.00	0.00	-	-	95	-	-
	R-407C	1774	0.10	1.07	0.00	0.06	0.45	177	1,898	-	100	802
	R-410A	2088	1.95	1.76	1.64	2.31	2.37	4,071	3,674	3,420	4,822	4,954
	R-427A	2138	-	-	-	-	0.01	-	-	-	-	21
	R-507A	3985	-	0.23	0.63	1.01	-	-	917	2,522	4,009	-
	Total		4.54	5.81	5.36	6.82	7.94	11,351	11,915	13,781	17,511	21,568

Annexe IV

CALENDRIER DES ENGAGEMENTS ET DES TRANCHES DE FINANCEMENT LIÉS À LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC ET À L'ÉLIMINATION DES HCFC AU TITRE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT DE KIGALI RELATIF AUX HFC ET DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC POUR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	171 271	171 271	171 271	171 271	171 271	154 143	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	171 271	171 271	150 146	150 416	150 146	140 239	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	683 000	0	0	559 000	0	0	1 242 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	88 790	0	0	72 670	0	0	161 460
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	295 000	0	0	93 000	0	0	388 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	38 350	0	0	12 090	0	0	50 440
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	978 000	0	0	652 000	0	0	1 630 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	127 140	0	0	84 760	0	0	211 900
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	1 105 140	0	0	736 760	0	0	1 841 900

Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)¹

Ligne	Rubrique	2020	2021-2024	2025	2026-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction du Protocole de Montréal pour les substances du groupe I de l'annexe C (tonnes métriques)	39,40	39,40	19,70	19,70	0,00	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances du groupe I de l'annexe C (tonnes métriques)	39,40	10,32	5,19	5,19	0,00	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	2 165 400	0	1 819 000	0	294 000	4 278 400
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	279 469	0	233 348	0	37 675	550 492
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Australie) (\$ US)	375 000	0	135 000	0	0	510 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	48 603	0	17 497	0	0	66 100
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	2 540 400	0	1 954 000	0	294 000	4 788 400
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	328 072	0	250 845	0	37 675	616 592
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	2 868 472	0	2 204 845	0	331 675	5 404 992

¹ En cours de révision à la présente réunion pour inclure les activités liées à l'efficacité énergétique au titre de la décision 89/6 et l'avancement de la deuxième tranche de 2025 à 2024 (proposition d'Accord actualisé figurant à l'annexe I du présent document).

* Date d'achèvement de la phase I selon l'Accord relatif à la phase I : 31 décembre 2021.

LES ÎLES COOK

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	6 461	6 461	6 461	6 461	6 461	5 814	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	6 461	6 461	6 461	6 461	6 461	5 814	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	23 250	0	0	44 250	0	0	67 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	3 023	0	0	5 752	0	0	8 775
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	23 250	0	0	44 250	0	0	67 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	3 023	0	0	5 752	0	0	8 775
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	26 273	0	0	50 002	0	0	76 275

KIRIBATI

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	8 176	8 176	8 176	8 176	8 176	7 358	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	8 176	8 176	8 176	8 176	8 176	7 358	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	15 000	0	0	11 000	0	0	26 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	1 950	0	0	1 430	0	0	3 380
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	15 000	0	0	11 000	0	0	26 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	1 950	0	0	1 430	0	0	3 380
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	16 950	0	0	12 430	0	0	29 380

LES ÎLES MARSHALL**Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)**

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	10 824	10 824	10 824	10 824	10 824	9 742	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	10 824	10 824	10 824	10 824	10 824	9 742	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	11 750	0	0	7 750	0	0	19 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	1 527	0	0	1 008	0	0	2 535
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	11 750	0	0	7 750	0	0	19 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	1 527	0	0	1 008	0	0	2 535
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	13 277	0	0	8 758	0	0	22 035

LES ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE**Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)**

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	13 600	13 600	13 600	13 600	13 600	12 240	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	13 600	13 600	13 600	13 600	13 600	12 240	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	63 500	0	0	27 500	0	0	91 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	8 255	0	0	3 575	0	0	11 830
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	63 500	0	0	27 500	0	0	91 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	8 255	0	0	3 575	0	0	11 830
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	71 755	0	0	31 075	0	0	102 830

NAURU
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	1 204	1 204	1 204	1 204	1 204	1 084	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	1 204	1 204	1 204	1 204	1 204	1 084	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	10 500	0	0	6 500	0	0	17 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	1 365	0	0	845	0	0	2 210
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	10 500	0	0	6 500	0	0	17 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	1 365	0	0	845	0	0	2 210
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	11 865	0	0	7 345	0	0	19 210

NIOUÉ
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	201	201	201	201	201	181	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	201	201	201	201	201	181	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	9 250	0	0	5 250	0	0	14 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	1 202	0	0	683	0	0	1 885
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	9 250	0	0	5 250	0	0	14 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	1 202	0	0	683	0	0	1 885
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	10 452	0	0	5 933	0	0	16 385

PALAOS

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	10 368	10 368	10 368	10 368	10 368	9 331	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	10 368	10 368	10 368	10 368	10 368	9 331	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	57 500	0	0	46 500	0	0	104 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	7 475	0	0	6 045	0	0	13 520
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	57 500	0	0	46 500	0	0	104 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	7 475	0	0	6 045	0	0	13 520
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	64 975	0	0	52 545	0	0	117 520

SAMOA

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	20 557	20 557	20 557	20 557	20 557	18 501	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	20 557	20 557	20 557	20 557	20 557	18 501	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	66 000	0	0	58 000	0	0	124 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	8 580	0	0	7 540	0	0	16 120
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	66 000	0	0	58 000	0	0	124 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	8 580	0	0	7 540	0	0	16 120
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	74 580	0	0	65 540	0	0	140 120

ÎLES SALOMON

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	69 516	69 516	69 516	69 516	69 516	62 565	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	69 516	69 516	48 661	48 661	48 661	48 661	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	74 125	0	0	66 125	0	0	140 250
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	9 637	0	0	8 596	0	0	18 233
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	74 125	0	0	66 125	0	0	140 250
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	9 637	0	0	8 596	0	0	18 233
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	83 762	0	0	74 721	0	0	158 483

TONGA

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	7 676	7 676	7 676	7 676	7 676	6 908	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	7 676	7 676	7 676	7 676	7 676	6 908	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	60 750	0	0	49 750	0	0	110 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	7 898	0	0	6 467	0	0	14 365
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	60 750	0	0	49 750	0	0	110 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	7 898	0	0	6 467	0	0	14 365
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	68 648	0	0	56 217	0	0	124 865

TUVALU
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	2 206	2 206	2 206	2 206	2 206	1 985	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	2 206	2 206	2 206	2 206	2 206	1 985	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	12 250	0	0	8 250	0	0	20 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	1 592	0	0	1 073	0	0	2 665
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	12 250	0	0	8 250	0	0	20 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	1 592	0	0	1 073	0	0	2 665
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	13 842	0	0	9 323	0	0	23 165

VANUATU
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)

Ligne	Rubrique	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	20 482	20 482	20 482	20 482	20 482	18 434	s. o.
1.2	Consommation totale maximale admissible pour les substances de l'annexe F (tonnes éq CO ₂)	20 482	20 482	20 482	20 482	20 482	18 434	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$ US)	31 625	0	0	52 625	0	0	84 250
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	4 112	0	0	6 841	0	0	10 953
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Gouvernement de l'Australie) (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	0	0	0	0	0
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	31 625	0	0	52 625	0	0	84 250
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	4 112	0	0	6 841	0	0	10 953
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	35 737	0	0	59 466	0	0	95 203

Annex V

**SIMULTANEOUS IMPLEMENTATION OF THE HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN
AND THE KIGALI HFC IMPLEMENTATION PLAN IN PACIFIC ISLAND COUNTRIES**

Category of activity	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Institutional capacity and legislation /Policy and regulation to support HFC-phase down	Regional: Eight annual thematic workshops ¹² back-to-back with PIC-network meetings on institutional capacity and legislation to identify, review and update on emerging issues, and discuss concrete actions to support PICs in implementation of their HPMP National: Legislate and/or update regulations to facilitate the establishment of a ban on the import of all HCFC-based equipment including HCFCs sold in canisters, with priority activities (Kiribati, Federated States of Micronesia, Nauru, Samoa, Solomon Islands and Tuvalu); and develop a mandatory labelling requirement for HCFC cylinders (Kiribati, Federated States of Micronesia, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga, Tuvalu and Vanuatu)	826,000	Regional: Three regional thematic workshops for national ozone officers (NOOs) and other relevant stakeholders from 12 PICs back-to-back with annual network meeting National: Public consultation workshops to support regulatory updates including: -Banning the import of R-410A-based air-conditioners (all 12 PICs) -Banning the import of HFC-134a-based domestic refrigerators (all 12 PICs) -Exploring the potential to ban new registration of refrigerated fishing vessels based on high GWP HFCs (Marshall Islands, Federated States of Micronesia, Solomon Islands, Tonga, Vanuatu)	310,500	1,136,500

¹² Initial thematic areas include *inter alia* the integrated approach to strengthening monitoring, reporting, verification and enforcement (MRVE) system; how to enforce bans of HCFC-based equipment; permitting/licensing systems for handling refrigerants for RAC technicians; collaboration with Customs departments through memorandum of understanding and standard operating procedures; preparation for the adoption of a HS code through the Pacific Harmonized Commodity Description and Coding System 2022 (PACHS22).

	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
Category of activity	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Customs entry and training /Strengthening the monitoring and enforcement systems	Regional: Two three-day train-the-trainer workshops from all 12 PICs (one in 2021 and one in 2026); develop presentation materials and a simplified training manual to be used in the delivery of national training programmes National: Continue training for customs and enforcement officers for all 12 PICs on regulatory measures on control of HCFCs and HCFC-based equipment import at entry points, data collection and reporting requirements and the use of appropriate tools and equipment; develop and implement specific training for customs brokers/importers of HCFCs, other refrigerants and RAC equipment every two years; purchase and distribute 47 refrigerant identifiers based on the number of entry points in each PIC	735,000	Regional: Expert assessment of the licensing system for Kiribati, Nauru, Niue, Marshall Islands, Tonga and Tuvalu technical and workshop on strengthening licensing and quota systems and post meeting support to countries; and one technical workshop on strengthening licensing and quota systems for 12 PICs National: Development of an electronic database for HFC licensing system and training for importers (Micronesia, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga)	300,500	1,035,500
Capacity building in the MAC sector			Regional: Development of MAC good servicing practices competency-based training and assessment module; and one five-day regional competency-based train-the-trainer workshop in identified host country for MAC master trainers from 9 PICs in 2026 National: Training programme on good servicing practices for MAC technicians (Cook Islands, Kiribati, Federated States of Micronesia, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga, Tuvalu and Vanuatu)	202,000	202,000
RAC training and certification /Capacity building on refrigeration, cold storage and fisheries vessels servicing sector	Regional: Support the RAC industry associations through RAC experts from Australia; strengthen the capacity of RAC training centres through upgrading of training courses to include good servicing	1,907,950	Regional: One five-day regional train-the-trainer workshop in identified host country for RAC master trainer from 9 PICs in 2025; Development of competency-based training and assessment module for good	331,500	2,239,450

Category of activity	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
	practice using best practice examples or case studies in the Pacific region; develop a basic certification process; two training workshops in good servicing practices for master trainers who will in turn coordinate and manage national trainings; study tour to Australia to learn from RAC experts on servicing strategies National: Provide training tools to RAC training centres and conduct training workshops in good servicing practices for RAC technicians (Cook Islands, Kiribati, Federated States of Micronesia, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga and Vanuatu); overseas training of RAC technicians in good servicing practices for countries with very few technicians (Marshall Islands, Nauru, Niue, Tuvalu); consultations to develop and establish a national certification programme for RAC technicians		servicing practices and safety; and RAC expert on good servicing practice for refrigeration and cold storage for Niue, Tuvalu and Marshall Islands National: Technician training programme on good servicing practices in refrigeration and cold storage (Cook Islands, Kiribati, Federated States of Micronesia, Nauru, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga, and Vanuatu); and		
Management of the fisheries sector/ Capacity building fishery sector	Regional: Surveys to assess policy and technical options to replace HCFC-22 technologies for the fisheries sector; consultation workshop to discuss policy and technical options for the fisheries sector with relevant stakeholders National: Assist Solomon Islands and Vanuatu to consider options to replace land-based HCFC-22 cold storage rooms for fish processing plants to climate-friendly technology and to provide training on good practices for industrial refrigeration system for technicians involved in the maintenance of fisheries-based cold storage rooms; identify specific	185,000	National: Capacity building of NOU and RAC technicians servicing fishery vessels (Marshall Islands, Federated States of Micronesia, Solomon Islands, Tonga, and Vanuatu)	10,000	195,000

	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
Category of activity	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
	activities for PICs requiring assistance in this sector (Kiribati, Marshall Islands, Federated States of Micronesia and Tuvalu)				
Low GWP alternative technology			Regional: One two-day symposium on available and accessible alternative/low GWP technology in identified host country for NOOs and RAC industry representatives of 12 PICs to attend the symposium back-to-back with the PIC network meeting in 2027 National: Demonstration project low-GWP technology (Cook Islands, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga, and Vanuatu)	243,000	243,000
Communications and awareness	Regional: Develop communication strategies and material to be used by each PIC; biennial technology and servicing roadshows to be coordinated with regional events National: Annual media campaigns targeting importers, service workshops, technicians, and end-users; and translate materials into local languages, specifically to support the implementation of stage II	495,000	Regional: Design awareness materials for KIPs with consideration of gender mainstreaming National: Awareness raising and communication to relevant stakeholders	124,000	619,000
Project management	National:	920,000	National:	108,500	1,028,500
Total		5,068,950		1,630,000	6,698,950